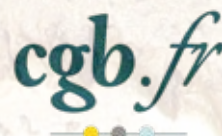


Bulletin Numismatique

Janvier 2024

Éditeur : cgb.fr • 36 rue Vivienne 75002 Paris • Directeur de la Publication : Joël CORNU
Infographie : Emilie TEULIERE - Eric PRIGNAC • Hébergement : OVH • 2 rue Kellermann 59100 Roubaix
Ne peut être vendu • ISSN : 1769-7034 • Version pdf • contact : presse@cgb.fr



SOMMAIRE

- 3 PANNEAU D'AFFICHAGE
- 4-6 DÉPOSER / VENDRE
AVEC CGB NUMISMATIQUE PARIS
- 8 LES BOURSES
- 9 LES ÉVÈNEMENTS NUMISMATIQUES
AUXQUELS CGB NUMISMATIQUE PARTICIPE
- 10-11 RÉSULTATS LIVE AUCTION
BILLETS DÉCEMBRE 2023
- 12 NOUVELLES DE LA SÉNA
- 13 LE COIN DU LIBRAIRE,
LE GADOURY, L'ÉDITION DES 50 ANS
- 14 LE COIN DU LIBRAIRE,
CES MONNAIES REFLETS
DE L'HISTOIRE DE LA ROME ANTIQUE
- 15 UN EXCEPTIONNEL STATÈRE GAULOIS
ATTRIBUÉ AUX LEUQUES
- 16-17 SOLIDUS GLOBULAIRE DE CARTHAGE
POUR UN ATELIER DU MONDE BYZANTIN
- 18-19 ARGENTEUS DE VALENS :
OU COMMENT Y PERDRE SON LATIN !
- 20-21 LIGUE THESSALIENNE : DRACHME
OU DOUBLE VICTORIAT, LES DEUX...
- 22-23 LE DIFFÉRENT DE JEAN I BOIVIN,
MAÎTRE GRAVEUR DE LA MONNAIE D'ANGERS
(1580-1610)
- 24-27 MONNAIES ROYALES INÉDITES
- 28-32 QUAND UN MARTEAU CHASSE LES BRIOT
DE LA MONNAIE D'ARCHES-CHARLEVILLE EN 1612
- 34-35 NEWS DE PCGS EUROPE
- 35 JETONS DES ETATS DE LANGUEDOC
– VARIANTE 1654
- 36 NOS ÉDITIONS

ÉDITO

*Toute l'équipe
de CGB Numismatique Paris
vous souhaite
de joyeuses fêtes de fin d'année*



CE BULLETIN A ÉTÉ RÉDIGÉ AVEC L'AIDE DE :

ADF - AcSearch - The Banknote Book - Viviane BÉCLIN - Jean-Luc BINARD - Laurent BONNEAU - Christian CHARLET - Arnaud CLAIRAND - Laurent COMPAROT - Rudy COQUET - Joël CORNU - Michaël CREUSY - Heritage - Le Coin Collection - PCGS Paris - Laurent SCHMITT - la Séna - Sixbid - Numisbids - the Portable Antiquities Scheme - Gildas SALAÜN - Christophe ZUERAS

Pour recevoir par courriel le nouveau *Bulletin Numismatique*, inscrivez votre adresse électronique à : http://www.cgb.fr/bn/inscription_bn.html.

Vous pouvez aussi demander à un ami de vous l'imprimer à partir d'internet. Tous les numéros précédents sont en ligne sur le site [cgb.fr](http://www.cgb.fr) et peuvent être téléchargés à <http://www.cgb.fr/bn/ancienbn.html>. L'intégralité des informations et des images antérieures contenues dans les BN est strictement réservée et interdite de reproduction mais la duplication d'un BN dans sa totalité est possible et recommandée.

HERITAGE AUCTIONS

VOICI UNE SÉLECTION
DE NOTRE VENTE D'AOÛT 2023,
METTEZ VOS PIÈCES DANS NOTRE PROCHAINE VENTE !



VENDU POUR
\$132.000



VENDU POUR
\$72.000



VENDU POUR
\$114.000



VENDU POUR
\$168.000



VENDU POUR
\$240.000



VENDU POUR
\$36.000



VENDU POUR
\$132.000



VENDU POUR
\$156.000



VENDU POUR
\$132.000



VENDU POUR
\$276.000



VENDU POUR
\$420.000



Contact aux Pays-Bas :
Heritage Auctions Europe
Jacco Scheper : jaccos@ha.com
Tél. 0031-627-291122

Contact en France :
Compagnie-de-la-bourse@wanadoo.fr
Tél. Paris 01 44 50 13 31



www.ha.com DALLAS - USA

ESSENTIEL !!!

Sur chaque fiche des archives et de la boutique, vous trouvez la mention :



Signaler une erreur



Poser une question

Malgré le soin que nous y apportons, nous savons que sur 1 012 913 fiches, quelques erreurs et fautes de frappe se sont inévitablement glissées ici et là. Votre aide nous est précieuse pour les débusquer et les corriger. Alors n'hésitez pas à nous les signaler lorsque vous en apercevez une au fil de vos lectures. Votre contribution améliore la qualité du site, qui est aussi votre site. Tous les utilisateurs vous remercient par avance de votre participation !

LES VENTES

À VENIR DE CGB.FR

Cgb.fr propose désormais sur son site un agenda des toutes prochaines ventes. Grâce à cette nouvelle page, collectionneurs et professionnels pourront s'organiser à l'avance afin d'ajuster les dépôts aux différentes ventes prévues. Vous trouverez dans l'onglet LIVE AUCTION, deux agendas. Le premier destiné aux ventes MONNAIES, le second aux ventes BILLETS.

http://www.cgb.fr/live_auctions.html

Accès direct aux prochaines ventes **MONNAIES** :

cliquez ici

Accès direct aux prochaines ventes **BILLETS** :

cliquez ici



Un lot de monnaies identiques? Prix spécial avec le service **Economie**, en lot

- Réservé aux Marchands Agréés & Membres du Club des Collectionneurs PCGS
- 30 monnaies minimum. Toutes doivent être du même type et pays



Soumettez plus et obtenez le meilleur prix:

www.PCGSEurope.com/Submit?l=FR



Email: info@PCGSEurope.com



+33(0)1 40 20 09 94

DÉPOSER / VENDRE AVEC CGB NUMISMATIQUE PARIS

C'est décidé, vous vendez ou vous vous séparez de votre collection ou de celle de votre grand-oncle ou arrière-grand-père ! L'équipe de spécialistes de CGB Numismatique Paris est à votre service pour vous accompagner et faciliter vos démarches. Installée rue Vivienne à Paris depuis 1988, l'équipe de CGB Numismatique Paris est spécialisée dans la vente des monnaies, médailles, jetons et billets de collection de toutes périodes historiques et zones géographiques.

Deux solutions vous seront alors proposées par notre équipe : l'achat direct ou le dépôt-vente. Les cas des ensembles complets, trésors et découvertes fortuites sont, eux, traités à part. Concernant les trésors, consultez la section du site www.cgb.fr qui y est consacrée : <http://www.cgb.fr/tresors.html>.

PRISE DE RENDEZ-VOUS

Vous souhaitez déposer/vendre des monnaies, médailles, jetons et billets ? Rien de plus simple. Il vous suffit de prendre contact avec l'un de nos numismates :

- par courriel (contact@cgb.fr) en joignant si possible à votre envoi une liste non exhaustive de vos monnaies, médailles, jetons, billets ainsi que quelques photos/scans représentatifs de votre collection.
- en prenant rendez-vous par téléphone au 01 40 26 42 97. Nous vous conseillons vivement de prendre rendez-vous avant de vous déplacer en notre comptoir Parisien (situé au 36 rue Vivienne dans le 2^e arrondissement de Paris) avec le ou les numismates en charge de la période de votre collection.
- en venant à notre rencontre lors des salons numismatiques auxquels les spécialistes de CGB Numismatique Paris participent. La liste complète de ces événements est disponible ici : http://www.cgb.fr/salons_numismatiques.html.

Dans des cas très spécifiques, nous sommes susceptibles de nous déplacer directement auprès des particuliers ou professionnels afin d'effectuer l'inventaire de leur collection.

DÉPÔT-VENTE

CGB Numismatique Paris met à la disposition des personnes qui souhaiteraient déposer leurs monnaies, médailles, jetons et billets trois solutions de vente différentes :

- à prix fixe sur les différentes boutiques en ligne du site www.cgb.fr avec possibilité d'intégration dans un catalogue papier de vente à prix marqués. Seuil minimum de valeur des monnaies, médailles, jetons et billets : 150 € par article.
- en INTERNET AUCTION pour les monnaies, médailles, jetons et billets de valeur intermédiaire. Durée de la vente trois semaines, uniquement sur internet (www.cgb.fr), avec une clôture Live (ordres en direct le jour de la clôture de la vente à partir de 14h00). Valeur minimale des monnaies, médailles, jetons et billets mis en vente : 250 €.
- en LIVE AUCTION. Vente sur internet (www.cgb.fr) avec support d'un catalogue papier, s'étalant sur quatre semaines et clôturant par une phase finale dynamique, la Live (ordres en direct le jour de la clôture de la vente à partir de 14h00). Vente réservée aux monnaies, médailles, jetons et billets estimés à 500 € minimum. Les monnaies, médailles, jetons font l'objet d'un catalogue spécifique, de même pour les billets de collection.

LES DIFFÉRENTS DÉPARTEMENTS NUMISMATIQUES



Joël CORNU
P.D.G de CGB Numismatique Paris
Responsable de l'organisation des ventes - Monnaies modernes françaises - Jetons
j.cornu@cgb.fr



Marie BRILLANT
Département antiques
marie@cgb.fr



Viviane BÉCLIN
Département antiques
viviane@cgb.fr



Alice JUILLARD
Département médailles
alice@cgb.fr



Arnaud CLAIRAND
Département royales françaises
clairand@cgb.fr



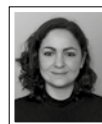
Marie COUTURE
Monnaies royales et médailles
marie.c@cgb.fr



Laurent VOITEL
Département modernes françaises
laurent.voitel@cgb.fr



Benoît BROCHET
Département modernes françaises
benoit@cgb.fr



Maureen CHLOUS
Département modernes françaises
maureen@cgb.fr



Laurent COMPAROT
Département monnaies du monde et des anciennes colonies françaises
laurent.comparot@cgb.fr



Pauline BRILLANT
Département monnaies du monde et euros
pauline@cgb.fr



Jean-Marc DESSAL
Responsable du département billets
jm.dessal@cgb.fr



Eduard KOCHAROV
Département billets
eduard@cgb.fr



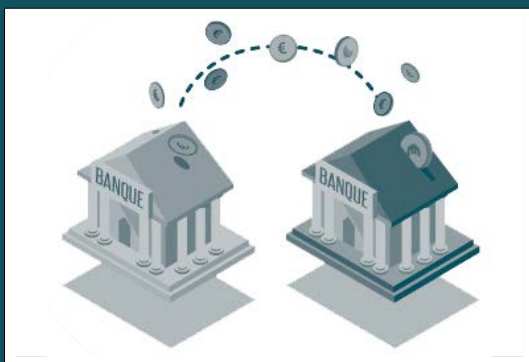
Fabienne RAMOS
Département billets - Organisation des ventes et des catalogues à prix marqués
fabienne@cgb.fr

DÉPOSER / VENDRE AVEC CGB NUMISMATIQUE PARIS

UNE GESTION PERSONNALISÉE ET SÉCURISÉE



RÈGLEMENT PAR VIREMENT BANCAIRE



0

FRAIS DEMANDÉS
LORS DE LA MISE
EN VENTE

UNE EXPOSITION OPTIMALE DES OBJETS MIS EN VENTE

• Ventes (e-auctions hebdomadaires, Internet Auction et Live Auction) en ligne sur les plates-formes de vente internationales : Numisbids, Sixbid.



• Valorisation de vos monnaies, médailles, jetons et billets sur notre site internet www.cgb.fr auprès de la communauté des collectionneurs via les mailing listes (newsletters) envoyées quotidiennement.

• Accès à une clientèle de collectionneurs au niveau mondial : site Cgb.fr accessible en sept langues (français, anglais, allemand, espagnol, italien, russe et chinois), catalogues à prix marqués et ventes Live Auction traduits en anglais, présence de CGB Numismatique Paris lors des plus grands salons internationaux (Berlin, Kuala Lumpur, Hong Kong, Maastricht, Moscou, Munich, New York, Paris, Tokyo...).

• Consultation des monnaies, billets, jetons et médailles disponibles sans limite de temps dans les archives de CGB Numismatique Paris et sur les sites de référencement de vente comme AcSearch.

CGB ÉTAIT PRÉSENT À



DÉPOSER / VENDRE AVEC CGB NUMISMATIQUE PARIS

CALENDRIER DES VENTES 2023



VENTES INTERNET AUCTION ET LIVE AUCTION MONNAIES

(Antiques, Féodales, Royales, Modernes françaises, Monde, Jetons, Médailles)

Internet Auction janvier 2024 Date limite des dépôts : mardi 23 décembre 2023	Date de clôture : mardi 23 janvier 2024 à partir de 14:00 (Paris)
Live Auction mars 2024 <i>(avec support de catalogue papier)</i> Date limite des dépôts : samedi 06 janvier 2024	Date de clôture : mardi 05 mars 2024 à partir de 14:00 (Paris)
Internet Auction avril 2024 Date limite des dépôts : samedi 9 mars 2024	Date de clôture : mardi 09 avril 2024 à partir de 14:00 (Paris)
Live Auction juin 2024 <i>(avec support de catalogue papier)</i> Date limite des dépôts : samedi 06 avril 2024	Date de clôture : mardi 04 juin 2024 à partir de 14:00 (Paris)



VENTES INTERNET AUCTION ET LIVE AUCTION PAPIER-MONNAIE

(Billets France, Monde, Anciennes Colonies françaises et Dom-Tom)

Internet Auction février 2024 Date limite des dépôts : vendredi 15 décembre 2023	Date de clôture : mardi 20 février 2024 à partir de 14:00 (Paris)
Live Auction avril 2024 <i>(avec support de catalogue papier)</i> Date limite des dépôts : vendredi 12 janvier 2024	Date de clôture : mardi 16 avril 2024 à partir de 14:00 (Paris)
Internet Auction mai 2024 Date limite des dépôts : vendredi 29 mars 2024	Date de clôture : mardi 21 mai 2024 à partir de 14:00 (Paris)
Live Auction juillet 2024 <i>(avec support de catalogue papier)</i> Date limite des dépôts : vendredi 5 avril 2024	Date de clôture : mardi 2 juillet 2024 à partir de 14:00 (Paris)

En vente sur www.cgb.fr

Arnaud Clairand

MONNAIES ROYALES
FRANÇAISES
ET DE LA RÉVOLUTION

1610-1794



Éditions Les Cheval-Légers

cgb.fr

Numismatique
Paris

PRIX
DE VENTE
PUBLIC
95€

CALENDRIER DES ÉVÉNEMENTS

JANVIER

4/7 Orlando (USA) (N), FUN Coin Show

6 Biwer (L), (N+Ph), Bourse d'échange, Centre culturel Fancy, _ Schoulstrooss (9h-17h)

10 Paris (75) Réunion de la SENA, Monnaie de Paris, (19h-20h30) <https://www.sena.fr/> (voir programme)

13 Paris (75) Réunion de la SFN, (14h à 17h) (<http://www.sfnnumismatique.org/actualites/seance-ordinaire-du-13-janvier> (voir programme))

 **12/14** New York (USA) (N), **New York International Numismatic Convention (NYINC)**, **InterContinental New York Barclay**, (info : www.nyinc.info)

14 La Queue-en-Brie (94) (tc), 3^e Salon des Collectionneurs, Halle des Violettes, rue Louis Aragon (9h-17h) (info : 01 49 62 30 46)

14 Birmingham (GB) (N), Midland Coin Fair, National Motorcycle Museum, Bickenhill (10h-15h30, entrée : 3£) (info : <https://www.coinfair31rs.co.uk/midland-coin-fair/>)

14 Aix-en-Provence (13) (N) Hôtel Novotel Beaumanoir 3 Sautets, rue Marcel Arnaud (de 9h à 16h) (info : 04 42 27 71 74, groupenumismatiqueaixois@gmail.com)

14 Dombasle-sur-Meurthe (54) (N+tc), 17^e Bourse, salle polyvalente, ave Léomont (de 9h à 17h, entrée : 2€), (info : grandpre.philippe@neuf.fr ou 06 32 88 25 14)

21 Caissargues (30) (tc), 30^e Salon multi-collections, centre Saint-Exupéry, ave de la Dame (8h-17h)

27 Paris (75) Assemblées Générales de l'ADAN et des ADE, Restaurant Le Bouillon, PRÉSENTIEL (9h30-11h00 et 11h30-13h00) ; Repas (13h00-14h30) ; Visite du Cabinet des médailles de la BnF/ DMMA (15h00-17h)

28 Montélimar (26) (M+tc), Salon national et bourse aux monnaies, Salle Saint-Martin, 2 rue Marcel Cathelin (9h-17h) (info : patrimoinearcheo@gmail.com)

31 Toulouse (31) Assemblée Générale de la FFAN, DISTANCIEL (ZOOM de 20h30-23h00)

CODES :

Entrée gratuite, sauf indication contraire, après les horaires

N = Numismatique

B = Billets

Cp = Cartes postales

Ph = Philatélie

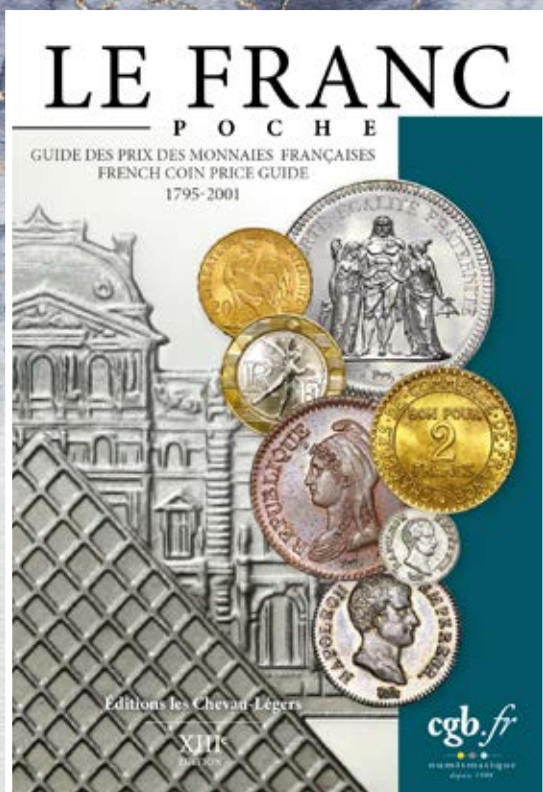
tc = toutes collections

C = Colloque

AG = Assemblée Générale



Cgb.fr participe à ce salon



RETROUVEZ
L'HISTOIRE
DU **FRANC**

19€90

à la vente sur **Cgb.fr**

LES ÉVÈNEMENTS NUMISMATIQUES AUXQUELS CGB NUMISMATIQUE PARTICIPE

12 janvier 2024 / 14 janvier 2024	52 ^e New York International Numismatic Convention	NEW YORK États-Unis
02 février 2024 / 04 février 2024	World Money Fair - Berlin 2024	BERLIN Allemagne
10 février 2024	41 ^e Salon du Papier-Monnaie AFEP (Bagnolet)	PARIS - BAGNOLET France métropolitaine
11 février 2024	Salon Numismatique International d'Ile-de-France (SNIIF) à Taverny	TAVERNY (95) France métropolitaine
24 février 2024	32 ^e Salon Numismatique et Multi-Collections de l'A.N.A. (Nantes)	SAINT-SÉBASTIEN-SUR-LOIRE France métropolitaine
02 mars 2024 / 03 mars 2024	54 th NUMISMATA Munich	MUNICH Allemagne
22 mars 2024 / 24 mars 2024	Singapore International Coin Fair	SINGAPOUR Singapour
23 mars 2024	12 ^e Bourse Numismatique du Grand Toulouse (Numis-Expo 2024)	TOULOUSE / AUCAMVILLE France métropolitaine
27 avril 2024 / 29 avril 2024	35 ^e Tokyo International Coin Convention (TICC)	TOKYO Japon
03 mai 2024 / 05 mai 2024	MIF - Paper Money Fair - Maastricht	MAASTRICHT Pays-Bas
26 mai 2024	XXXVII ^e Bourse Numismatique de Lyon	LYON (69) France métropolitaine
02 juin 2024	45 ^e Bourse Multi-Collections de Sète	SÈTE France métropolitaine
30 juin 2024	XXXVII ^e Bourse aux Monnaies d'Aix-les-Bains	AIX-LES-BAINS (73) France métropolitaine
14 octobre 2024 / 16 octobre 2024	HKCS - Hong Kong	HONG KONG Hong-Kong



*Nous vous invitons à retrouver CGB
lors de ces événements numismatiques*

*Prenez rendez-vous dès à présent avec nous
pour convenir d'un dépôt éventuel
à l'adresse contact@cgb.fr*



RÉSULTATS LIVE AUCTION

Décembre 2023

cgb.fr
numismatique

Prix réalisés + 15% HT de commission acheteur



BRM_843481

AUREUS DE NÉRON DRUSUS
18 290 €



BGA_874023

STATÈRE AU TAUREAU ENSEIGNE
ET À L'AIGLE, VAR. 1 DES OSISMES
11 151 €



BRM_711903

AUREUS D'ANTONIN LE PIEUX
4 956 €



BRY_871648

24 LIVRES AU GÉNIE 1793 PARIS
4 023 €



BRY_867266

ÉCU D'OR AU SOLEIL, TYPE SPÉCIAL À LA CROIX CANTONNÉE
DE LETTRES N.D. LIMOGES
2 183 €



BRY_872845

LOUIS D'OR AUX HUIT L, PORTRAIT
À LA TÊTE NUE 1673 A
3 894 €



FME_868824 p^{50%}

LARGE MÉDAILLE, GRAND MAÎTRE ANTONIO MANUEL DE VILHENA
4 721 €



FME_868951

MÉDAILLE, JULES, CARDINAL MAZARIN
2 360 €



FWO_780533

ESSAI 1 LEU 1914
2 832 €



FWO_712221

ONE DOLLAR PRÉSIDENT FENG KUO-CHANG 1920 WUCHANG
23 010 €

RÉSULTATS LIVE AUCTION

Décembre 2023

cgb.fr
numismatique

Prix réalisés + 15% HT de commission acheteur



BRY_872468

ÉCU, BUSTE DRAPÉ (1^{er} BUSTE DE JEAN WARIN) 1642 A,
MONNAIE DE MATIGNON
4 308 €



BCA_874788

DENIER DE CHARLEMAGNE
4 399 €



BRM_860397

AUREUS DE LUCIUS VÉRUS
7 080 €



FMD_873265

40 FRANCS OR BONAPARTE PREMIER CONSUL 1803 A F.536/1
1 770 €



FWO_870404

PROOF 200 DOLLARS 75^e ANNIVERSAIRE
ET 50 ANS DE RÈGNE DE HAILE SELASSIÉ 1966
4 260 €



BRM_857517

AUREUS DE GORDIEN III
14 750 €



BGR_870167

TÉTRADRACHME D'ENTELLA
4 838 €



BGR_787271

TÉTRADRACHME DE CASSANDRE
4 838 €



FWO_872992

20 YEN 1917 OSAKA
2 614 €



FWO_756065

1 SCHILLING (3 RAPPEN) 1810
DU CANTON DE GLARIS
7 080 €

COMPTE-RENDU REPAS SOIXANTE ANS DE LA SÉNA AU PROCOPE LE 9 DÉCEMBRE 2023

En ce samedi 9 décembre 2023, la société d'Études Numismatiques et Archéologiques (SÉNA) s'est rendue au Procope (1) pour fêter ses soixante ans (2).

Vingt-six convives participèrent à cet événement qui se tint dans le Salon Marat du plus ancien café de Paris (1686). Un menu gourmet fut servi, en entrée le saumon fumé d'Écosse, crème à l'aneth avec blinis, en plat principal le traditionnel coq au vin « Ivre de Juliéas » puis, en dessert le moelleux au chocolat avec sa crème anglaise, accompagnés des vins et eaux minérales. Une coupe de champagne agrémenta cet agréable moment.

Durant un peu plus de deux heures, les échanges fusèrent de manière très amicale. Trois tables nous avaient été réservées au deuxième étage de ce restaurant où nous pûmes également admirer la nouvelle médaille des soixante ans créée à l'occasion par le graveur général de la Monnaie de Paris, M. Joaquin Jimenez.

Ce dernier s'excusa de ne pouvoir être des nôtres, tout comme notre Présidente d'Honneur Brigitte Fischer ainsi que notre Président d'Honneur Laurent Schmitt qui dut annuler à la toute dernière minute.

La SÉNA n'avait pu malheureusement fêter ses cinquante ans, il était donc essentiel de pouvoir rendre hommage cette année à ses fondateurs : Paul Lafolie, Max Le Roy, Mme Briard, ainsi qu'aux tout premiers membres parmi lesquels Jean-Baptiste Colbert de Beaulieu, Raymond et Charlotte Corbin, Luce Gavelle... mais aussi Philippe Lafolie, présent lors de ce repas.

Nous aurons encore d'autres occasions de nous retrouver, notre prochain rendez-vous aura lieu le mercredi 10 janvier à 19 h à la Monnaie de Paris.



Venez nombreux de manière à partager avec nous la galette des rois et le verre de l'amitié <https://www.sena.fr/event-details/reunion-mensuelle-2024-janvier>

Olivier CHARLET
Président de la SÉNA

(1) Le Procope est le plus ancien café de Paris et de France. Créé en 1686, il est situé au 13 rue de l'Ancienne Comédie, 75006 Paris, tout près de l'Odéon et à quelques encablures de la Monnaie de Paris.

(2) La SÉNA fut créée le 23 novembre 1963 par Mme Briard, M. Paul Lafolie et M. Max Le Roy. La promulgation des statuts au Journal Officiel eut lieu le 5 décembre 1963.

MÉDAILLE DES SOIXANTE ANS DE LA SÉNA

La médaille des soixante ans de la SÉNA, gravée par Joaquin Jimenez, graveur général de la Monnaie de Paris, est disponible depuis quelques jours pour les adhérents de la SÉNA au prix spécial de 65 euros jusqu'au 31 janvier 2024 (au lieu de 79 euros). Cette médaille est en bronze florentin et sort des ateliers de la Monnaie de Paris.

N'hésitez pas à nous passer commande. Tarif non-adhérent à la SÉNA : 99 euros.

Pour commander : tresorier@sena.fr ou president@sena.fr

La SÉNA vous invite à fêter la galette des rois à la Monnaie de Paris (Salle pédagogique, Monnaie de Paris, 11 Quai de Conti, 75006 PARIS) le mercredi 10 janvier 2024 à 19 heures. À cette occasion, nous présenterons la nouvelle médaille réalisée par M. Joaquin Jimenez, graveur général de la Monnaie de Paris.

Nous vous souhaitons d'agréables fêtes de fin d'année ainsi qu'une bonne et heureuse année 2024.

La SÉNA

The Portable Antiquities Scheme

- Home
- Contacts
- Get involved
- Conservation
- Database
- News & reports
- Treasure
- Research
- Photos
- Blogs
- Events

log in |

1,690,322 objects within 1,097,395 records

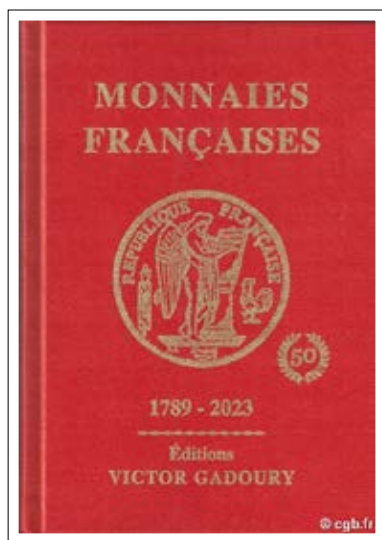
What/Where/When search

Find number:

What:

When:

LE COIN DU LIBRAIRE, LE GADOURY, L'ÉDITION DES 50 ANS



Voici la 26^e édition de *Monnaies Françaises*, cet ouvrage de référence qu'on appelle plus communément le « Gadoury rouge », rouge comme bien sûr sa couverture aux lettres d'or, compagnon de date du numismate français. Peu de collectionneurs le savent mais ce classique de la numismatique est né en Allemagne, plus précisément à Baden-Baden. Victor Gadoury, militaire canadien stationné en Allemagne, prend son congé de l'armée et fonde en 1972 la Maison Gadoury. D'ailleurs, hommage à sa mère patrie, la tranche de ses ouvrages sera traditionnellement ornée de la fameuse feuille d'érable. En 1973, il publie la première édition de *Monnaies Françaises* qui devient en quelques années la référence pour les collectionneurs de monnaies modernes françaises. En 1978, la maison d'édition s'installe définitivement dans la Principauté de Monaco.

En 1994, le décès prématuré de Victor Gadoury laisse orphelins les collectionneurs mais aussi toute la profession. Fort heureusement, deux numismates italiens, Romolo Vescovi et

Francesco Pastrone, reprennent la Maison Gadoury et parviennent à faire reparaître le fameux livre rouge. Seul dirigeant de la société en 2001, Francesco Pastrone est désormais assisté par son fils Federico Pastrone. Il faut dire clairement que sans Victor Gadoury, ni ses successeurs, la numismatique moderne française ne serait pas ce qu'elle est actuellement. Qu'il leur en soit rendu hommage.

Cette édition des 50 ans n'est pas sans rappeler l'édition de 1989 par son exhaustivité. Ce catalogue répertorie toutes les monnaies françaises circulantes en francs mais aussi les monnaies constitutionnelles et de la Convention, les monnaies circulantes en franc, les monnaies du Siège d'Anvers, les monnaies de Monaco, les monnaies de Corse et de Sarre, les monnaies de Napoléon en Italie (1800-1815) et les monnaies du Royaume de Westphalie.

Pour le cinquantenaire de l'ouvrage, les essais, piéforts, épreuves et flans brunis de la Convention, de la période constitutionnelle, de Napoléon Ier, Napoléon II, Louis XVIII, Charles X, Louis Philippe, Napoléon III, Henri V et de la Seconde République sont intégrés.

On retrouve la présentation classique de l'ouvrage enrichie de très nombreuses photographies en couleur et bien sûr d'agrandissements destinés à illustrer les variétés. L'ouvrage est très riche en informations, dont les cotes en Euro pour cinq états de conservation pour les types les plus courants et seulement deux états de conservation pour des types spécifiques.

Encore une fois, cet ouvrage illustre bien la vitalité de la numismatique française et trouvera sa place aux côtés des collectionneurs de monnaies modernes.

Monnaies françaises 1789 - 2023 - 26^e édition par Francesco Pastrone et Federico Pastrone, Monaco, 2023, relié, (15 x 21cm), 696 p., cotes en Euro pour 5 états de conservation, illustrations en couleur, réf. LM344, 39 €.

Laurent COMPAROT



DISPONIBLE
DÈS MAINTENANT

29,00€
réf. Ic2021

CLAUDE FAYETTE
ET JEAN-MARC DESSAL

LE COIN DU LIBRAIRE, CES MONNAIES REFLETS DE L'HISTOIRE DE LA ROME ANTIQUE



Jean-Claude UNGAR, *Ces monnaies reflètent l'histoire de la Rome antique de 217 av. J.-C. À 192 après J.-C. La république romaine de 217 à 27 av. J.-C. L'Empire romain de 27 av. J.-C. à 192 après J.-C.*, Rotterdam, 2023, 134 pages, relié cartonné, 21 x 29,7 cm, illustrations couleur dans le texte. Code : Lm 341 ; Prix : 55€.

Je connais l'auteur depuis de nombreuses années. C'est un spécialiste reconnu des monnayages féodaux du sud-ouest de la France, en particulier des monnaies de Navarre et du Béarn. Mais cette fois-ci, nous découvrons une autre facette moins connue de lui. Quand il venait sur la Bourse d'Eauze, il y a déjà longtemps, nous évoquions assez souvent le monnayage romain, dans sa dimension historique.

Le nouvel ouvrage qu'il nous propose de découvrir est une invitation vers l'histoire de Rome de la République de 217 avant J.-C. à 27 avant J.-C., lié au monnayage au tournant de la seconde guerre Punique, puis celle du Haut Empire entre Auguste et Commode, de 27 avant J.-C. à 192. Le livre se déroule ainsi, constitué de petites saynètes qui ne se limitent pas au monnayage romain, mais sont complétées par des monnaies provinciales. Chacune des vingt-quatre interventions est ponctuée d'anecdotes, illustrées par des monnaies de la collection de l'auteur, souvent accompagnées d'agrandissements, complétées par des cartes et des témoignages photographiques qui agrémentent la lecture des pièces. La seule chose que nous puissions regretter à ce niveau, c'est le choix des monnaies pour illustrer l'ouvrage qui sont parfois de qualité moyenne, mais qui sont des pièces qui ont vécu et traversé les siècles.

L'ouvrage débute par un avant-propos (non numéroté) et suivi de la table des matières (p. 3) complété par un guide de lecture (non numéroté). L'ouvrage débute réellement à la page 5 avec le monnayage sous la deuxième guerre Punique de 218 à 202 avant J.-C. (p. 4-7) décrivant le monnayage en circulation pendant le conflit et la réforme monétaire de 211 avant J.-C. avec la création du denier et le victoriat. Suivent plusieurs pages consacrées à la République et les guerres Civiles (p. 8-23) avec des thèmes choisis et variés comme Marius et Sylla (p. 9-11), les temples et monuments (p. 12-13), la guerre en Judée et Aristobule (p. 14), Jules César et la conquête de la Gaule et les guerres civiles (p. 15-17).

Suivent des interventions sur le second Triumvirat qui se clôt par la bataille d'Actium en 31 avant J.-C. (p. 18-19) avec un excursus réservé au temple du Divin Jules. Un nouvel aspect est abordé avec les monnayages de la Narbonnaise (p. 20-23) : Narbonne, Vienne, Orange et Nîmes, agrémentés d'une carte. Ainsi se termine la partie réservée à la République Romaine.

Les pages 24 et 25 sont un tableau de ce qui va suivre entre Auguste et Commode avec les « imago » découpées des monnaies des différents princes de ce que l'on nomme le Principat et qui caractérise le Haut Empire. Une carte ancienne (p. 26) débute cette partie. Auguste (p. 27-31), avec l'introduction du monnayage provincial à Pergame ou à Antioche, est suivi de la même manière par le règne de Tibère (p. 32-37), puis celui de Caius César dit « Caligula » (petite chaussure) (p. 38-40), précédant ceux de Claude (p. 41-45) et de Néron (p. 46-50). Cette première partie se termine par le monnayage dit des quatre empereurs Galba, Othon, Vitellius et Vespasien, ce dernier étant le premier Auguste de la dynastie Flaviennne (p. 51-53). Cette dernière occupe les pages 54-69 et de nombreux développements liés aux monnayages provinciaux et les temples d'Aphrodite à Paphos ou celui de Thyatire en Lydie (p. 54-58). Un moment est consacré à la guerre de Judée (66-73) pour Vespasien et Titus (p. 59-60). Suivent les monnaies consacrées au règne de Titus (p. 62-64) et un aparté réservé au Colisée. Le règne tyrannique de Domitien complète cet ensemble (p. 65-69) et le rappel entre autres des Jeux Séculaires de 88. La dernière partie de l'ouvrage couvre la dynastie dite des « Antonins » entre Nerva (96-98) et Commode (180-192) (p. 70-120) avec les règnes de Nerva (p. 70), de Trajan (p. 71-85) où de nombreux thèmes sont abordés autour des monuments de Rome comme le Circus Maximus ou bien la colonne Trajane. Le règne d'Hadrien (p. 117-138) (p. 97-94) précède celui d'Antonin le Pieux (138-161) (p. 85-105), puis celui de Marc Aurèle (161-180) et de Lucius Vèreus (161-169) (p. 106-115) et se termine par celui de Commode (180-192) (p. 116-121). L'ensemble de cette partie fait la part belle encore une fois aux monuments, à l'accession ou la succession des empereurs « adoptés » sans oublier le monnayage des cités hellénophones dont Alexandrie. L'ouvrage pourrait s'arrêter là. Il est complété par des pages ayant pour thème le pouvoir d'achat, la solde des soldats (p. 122-124), suivies par une page réservée aux monnaies d'or (p. 125). Quatre pages (p. 126-129) présentent une introduction sur les techniques de fabrication et la circulation monétaire. Un glossaire vient compléter ce panorama (p. 130-132) qui précède une carte ancienne de l'Urbs (p. 133) et une page de QR codes de sites que le lecteur pourra télécharger afin de prolonger ses recherches (p. 134).

C'est un ouvrage sans prétention qui constitue une invitation au voyage, tant géographique qu'historique, et qui démontre que la monnaie reste un moyen d'aborder et d'illustrer l'histoire de Rome, sans cesse renouvelée ! Vous avez là une belle occasion de placer ce livre sous le sapin avec pourquoi pas des monnaies romaines pour lui tenir compagnie.

Laurent SCHMITT (ADR 007)

UN EXCEPTIONNEL STATÈRE GAULOIS ATTRIBUÉ AUX LEUQUES



Actuellement dans la boutique GAULOISE, vous pouvez acquérir à prix fixe un magnifique statère d'or (pâle, rougeâtre) qui était attribué au XIX^e siècle aux Médiomatriques (Mediomatrici) région de Metz, qui est aujourd'hui plutôt donné aux Leuques (Leuci) et qui a retenu toute notre attention. Mais il faut peut-être débiter par rappeler l'origine de cette tribu qui peuplait la haute vallée de la Meuse et les Vosges avant d'aborder l'étude de cette très intéressante dénomination.

LEUQUES (RÉGION DE TOUL) (II^E - I^{ER} SIÈCLE AVANT J.-C.)

Les Leuques (Leuci) ne sont cités qu'une seule fois dans la *Guerre des Gaules*. Ils avaient pour voisins les Médiomatriques, les Lingons et les Séquanes. Les Leuques ainsi que les Séquanes et les Lingons, fournirent du blé à César lorsque l'armée romaine s'arrêta à Vesontio (Besançon) pour se ravitailler avant d'affronter les Germains d'Arioviste (58 avant J.-C.). César (BG. I, 40)



Statère d'or au cheval retourné, série A, classe II, variété b, c.
120 - 75 avant J.-C.
(Or 7,07 g, 22 mm, 9 h)

A/ Anépigraphe

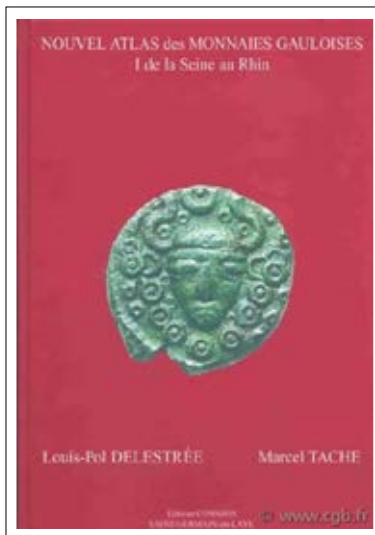
Tête à droite, la chevelure formée de trois bandeaux parallèles (laurée?), l'œil ovale se prolongeant par le nez.

R/ Anépigraphe

Cheval à droite, la tête retournée vers la gauche, la crinière perlée ; devant, une croix bouletée ; une grande roue pointée et perlée en dessous ; une palme au-dessus.

BN 9898-9902 - LT 9000 - ABT, p. 395, Fig. 408 - Sch/ L 1077 - Sch/ GB 32, p. 444, série A, classe II, var. B, pl. X, 261 - DT 136, pl. VII

D. F. Allen, *The Philippus in Switzerland and the Rhineland*, RSN. 53, 1974, p. 67



Réf. ln12 - Prix 43,50€

F Debasement in the West, var. E, (vertical wreath ataters with horse looking back) pl. 12, n° 95.

Magnifique exemplaire complet au droit et au revers sur un flan ovale et idéalement centré. Très beau visage. État exceptionnel pour ce type, usure fine et régulière au droit, et petite faiblesse de frappe au revers. L'exemplaire présente une belle patine de collection ancienne.

TTB+/ TTB

8 000€

Pour ce monnayage Scheers 32, série A, classe II, var b : quatre exemplaires sont conservés à la BnF (BN 9898 à 9902), dont un de poids particulièrement lourd comme l'exemplaire BN 8999 (7,13g). Un exemplaire a été trouvé dans le département de la Marne (51) à Givry-en-Argonne (Scheers GB, 449/3 ; un autre de ce type a été découvert dans les environs de Nancy (54) (Scheers GB, 449/5) ; dans le dépôt découvert à Boviollles dans la Meuse (55) en 1867, il y avait deux exemplaires (Scheers GB, p449/6b) ; un exemplaire a été trouvé à Cocheren dans la Moselle (57) (Scheers GB, 450/9), ainsi qu'un autre au Luxembourg (Scheers GB, 451/14). Nous n'avons pas de répartition pour la variété à la roue collant au poitrail du cheval qui semble beaucoup plus rare.

Cet exemplaire semble avoir été frappé avec le même coin de revers que le n° 1311 de *MONNAIE* 36 et avec le même coin de revers que la monnaie du British Museum illustrée dans l'article de D. F. Allen « The Philippus in Switzerland and the Rhineland », RSN 53, 1974, pl. 12, n° 95, également reprise pour illustrer le *Traité* de Simone Scheers, n° 261. Ce coin de revers R1 est commun aux monnaies n° 13 (BN. 8999) et 26 (coll. Roth n° 162) de l'inventaire de S. Scheers

Ce statère d'or appartient à la Série A, classe II, variété b et était répertorié à seize exemplaires, dont quatre à la BN. Cette « variété b » se distingue de la « variété a » par les deux essences entourant le rameau et la tête du cheval, la précédente ayant une croix inscrite dans un losange derrière le cheval. La « variété b » a également la caractéristique d'avoir une croix pointée et centrée devant le poitrail du cheval. Mais notre exem-

plaire présente en outre la particularité d'avoir la roue placée sous le cheval collé au ventre du cheval, particularité qu'il partage avec l'exemplaire du British Museum. Notre exemplaire, de très beau style et de bon centrage, malgré une usure régulière, est l'un des plus beaux exemplaires connus de ce monnayage souvent fruste !



Dans la même boutique, notre statère est accompagné d'un quart de statère, mais avec le cheval tourné à gauche, l'occasion de faire « coup double » pour les fêtes !

Viviane BÉCLIN et Laurent Schmitt

SOLIDUS GLOBULAIRE DE CARTHAGE POUR UN ATELIER DU MONDE BYZANTIN



Dans la prochaine INTERNET AUCTION du 23 janvier 2024, un *solidus* « globulaire » de l'atelier de Carthage a retenu notre attention.

L'Afrique du Nord est Vandale entre 429 et 533. Les Vandales, après avoir traversé l'Espagne, se sont progressivement installés en Afrique. Ils se sont emparés de Carthage en 430. Bélisaire, général de Justinien I^{er}, s'empare de Carthage et reconquiert les territoires perdus. L'atelier byzantin de Carthage est opérationnel à partir de 535/540 environ. Les *solidi* de l'atelier se caractérisent par des petits flans un peu épais et sont frappés ainsi entre Justinien I^{er} et la révolte d'Héraclius père et de son fils Héraclius (608-610).



À partir du règne personnel d'Héraclius, un changement radical s'opère. Les *solidi* sont frappés désormais sur de petits flans globulaires et cette technique va être employée sous les règnes successifs d'Héraclius (610-641), Constans II (641-668), Constantin IV (668-685) et enfin le premier règne de Justinien II (685-705). Carthage tombe entre les mains des Arabes en 698. Les dernières monnaies datées seraient de 695.



Outre cette forme très particulière dite « globulaire » avec des petits flans épais de moins de 15 mm en général, ces monnaies d'or présentent la particularité d'être bien datées avec l'indiction (*indictio* en latin, annonce), introduit par Constantin I^{er} (307-337) qui est basé sur un cycle de quinze ans et permettait ainsi de valider les actes juridiques. Au départ ce cycle débutait le 23 septembre, jour de naissance d'Auguste, mais il fut ensuite placé au 1^{er} du même mois. Cette périodi-

sation repose sur la Chronique Pascale. L'« ère du monde » est fixée en 638/639 et fait remonter la naissance du monde en 5507 avant J.-C. Chaque cycle de quinze ans est numéroté de 1 à 15 en lettres numérales grecques (Α à ΙΕ). Pour Héraclius (610-641), sa première année de règne (1) correspond à l'indiction 14 du cycle et ainsi de suite jusqu'à sa trente-et-unième année de règne qui est dans la quatorzième année de l'indiction. Le système est complexe, mais très précis. Et l'ensemble des *solidi* carthaginois portent cette indiction qui permet de bien dater les monnaies.

C'est avec ces informations que nous découvrons notre *solidus* « globulaire » de Constans II (641-668)

CONSTANS II (09/641 - 15/07/668)

Constans II, né en 630, était le fils d'Héraclius Constantin et le petit-fils d'Héraclius. Il fut associé au pouvoir dès septembre 641 et le début de son règne vit la perte définitive de l'Égypte emportée par l'Islam. Constans, dans les années 650-654, dut faire face à de nombreuses séditions et révoltes, en particulier en Afrique du Nord. En 654, son fils Constantin IV devient auguste. À partir de 659, Héraclius et Tibère sont associés au pouvoir et, sur les monnaies, ils figurent au revers. C'est Constantin, le fils aîné de Constans, qui est toujours représenté au droit à côté de son père. À la fin de son règne, Constantin IV abandonna Constantinople pour s'établir finalement à Syracuse. C'est là qu'il fut assassiné en 668.

Solidus globulaire, Carthage, indiction 2 (3^e année de règne), 643-644, (Or 4,44 g, 11 mm, 6 h)



A/ D N CONS-T(AN)TINVS

« *Dominus Noster Constantinus* », (Notre seigneur Constantin).

SOLIDUS GLOBULAIRE DE CARTHAGE POUR UN ATELIER DU MONDE BYZANTIN

Buste imberbe, couronné de Constans II de face, vêtu de la chlamyde, tenant le globe crucigère de la main droite

R/ VICTORI-A VGU AB/ -|-// CONOB

« Victoria Augusti », (Victoire de l'auguste indiction 2).

Croix potencée posée sur trois degrés.

Jolie monnaie centrée des deux côtés, de forme légèrement ovale. Usure fine et régulière. Patine de collection.

Ce type normalement courant est en fait rare avec cette combinaison de lettres.

TTB+

350€/700€

Tolstoi 62, 64 et 66 - Do 107 var. - MIB 3/ 566 - BC 1029 (400€) - DMBR 12/ 65 (1000€)

R. Guéry, C. Morrisson, H. Slim, Recherches archéologiques franco-tunisiennes à Rougga, III le trésor d'or de monnaies d'or byzantines, Rome 1982, p. 51, n° 233, pl. XI

Solidus globulaire de la première série, de l'indiction 2 avec une type de buste 3B.

R. Guéry dans l'étude du trésor de Rougga, op. cit., p. 47-48 a dressé un inventaire des solidi de l'atelier de Carthage entre l'indiction 1 et 13 (642/643 et 654/655). Il a aussi déterminé six types différents de solidi en fonction des lettres ou étoiles accos-

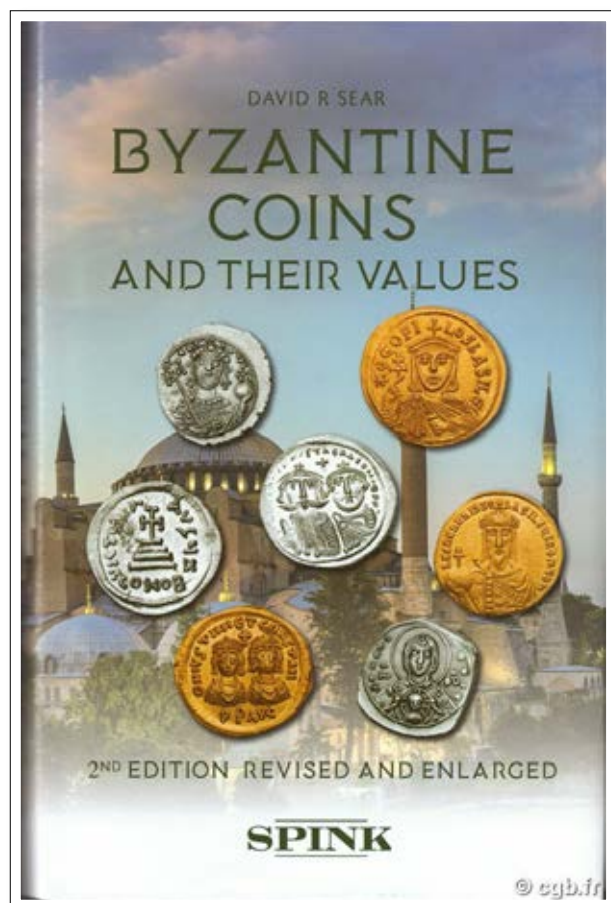
tant la croix potencée. Pour la deuxième indiction (B, 643-644) caractérisée par une tête couronnée sans barbe type 3B, les auteurs de la publication du trésor de Rougga ont recensé cinq exemplaires avec plusieurs variétés dans la représentation dont un unique exemplaire (n° 233) qui présentent le même ordonnance dans les titulatures. Notre type de droit appartient à la variété 3 avec couronne surmontée d'un globe crucigère. L'étude des solidi globulaires de Carthage reste encore à faire et n'a pas livré tous ses secrets.



Ce type de monnaies est très intéressant et n'est finalement pas très recherché. Il mériterait un intérêt plus poussé. Outre l'exemplaire proposé dans la prochaine INTERNET AUCTION, vous pouvez aussi découvrir trois autres exemplaires dans la boutique BYZANTINE. À vous de jouer !

Marie BRILLANT et Laurent SCHMITT

* L'ensemble des monnaies photographiées sont en vente, soit dans l'Internet Auction ou sur la boutique Rome



Réf. lb49 - 65€



Réf. lm206 - 49,90€

OU COMMENT Y PERDRE SON LATIN !

Dans la prochaine INTERNET AUCTION du 23 janvier 2023, nous proposons un rare *argenteus* de Valens à la vente ! *Argenteus*, vous avez dit *argenteus* ? Normalement, à cette époque, il faudrait plutôt évoquer le terme de *siliqua*, qui d'ailleurs est impropre pour la monnaie qu'il désigne, d'où la confusion qui règne entre les deux dénominations, à l'origine de cet article.



Il est peut-être bon de revenir sur les dénominations monétaires afin d'y voir plus clair. La réforme monétaire de Dioclétien a créé une nouvelle monnaie en argent, l'*argenteus* qui est taillé au 1/96 L. romaine (masse de 3,38 g et au titre de 900 ‰). Malheureusement, la réforme de Dioclétien ne survit pas à la Tétrarchie. Cependant, Constantin essaie de rétablir une orthodoxie monétaire à partir de la création du *solidus* vers 310 (masse de 4,51 g, taille au 1/72 L. et un titre d'or pur). Progressivement, il va créer un système bimétallique avec une nouvelle pièce d'argent, qui correspond à l'ancien *argenteus* qui porte peut-être le même nom et dont les caractéristiques techniques sont identiques. Un *solidus* vaut vingt-quatre *argentei* soit un ratio 1:18. Si le poids du *solidus* se maintient pendant tout le IV^e siècle, le poids des monnaies d'argent va fluctuer. Si bien qu'en 358, à la fin de son règne, Constance II (324-337-361) procède à l'allègement de la pièce d'argent que nous appelons incorrectement aujourd'hui *siliqua* (*siliqua*). En réalité, la *siliqua* est une division pondérale de la livre romaine (1/728^e et sa masse est de 0,1879 g). La nouvelle espèce est taillée au 1/144^e d'une livre romaine de 324,72 g, soit un poids théorique de 2,255 g).



Dioclétien *argenteus*

Dans le système mis en place par Constantin I^{er} le Grand (307-337), nous avons aussi des multiples d'argent de 4 *argentei* ou 3 *miliarenses* (13,53 g) des *miliarenses* lourds taillés au 1/60^e livre (5,412 g) et des *miliarenses* légers taillés au 1/72^e livre (4,51 g).



Après la réforme de Constance II en 358, la principale monnaie d'argent est donc « la *siliqua* ». Cependant sous la dynastie Valentinienne (364-392) sous le règne conjoint de Valentinien I^{er} (364-375) et de son frère Valens (364-378), nous

rencontrons au début du règne à la fois des *argentei* et des *siliques*. Seules la masse des espèces et les marques placées à l'exergue des monnaies permettent de distinguer les deux dénominations. Ce type qui porte au revers la légende VOT/ V ne se rencontre que pour l'*argenteus* et l'atelier de Constantinople. D'après le docteur P. Bastien, *Monnaies et donativa au Bas-Empire*, Wetteren, 1988, 93-94 & note 5, il serait associé au *donativum* versé par les deux nouveaux Augustes lors de l'accession en 364 ou au plus tard pour la nouvelle année 365 avant le 28 février et l'usurpation de Procope. Ces *argentei*, que certains nomment « *siliques* lourdes », sont extrêmement rares ! H. Cohen (+ 1880), dans le huitième volume de la deuxième édition de son ouvrage consacré aux monnaies romaines, *Description historique des monnaies frappées sous l'Empire Romain*, publié après sa mort en 1892, considérait ce type comme un petit médaillon d'argent et lui assignait la cote de 50 francs or (Cohen VIII, p. 116, n° 87) soit le prix de deux *solidi*, alors que la *siliqua* du même type ne cotait que 3 francs or (Cohen VIII, p. 116, n° 88). L'ensemble de ces *argentei*, tant pour Valentinien I^{er} que pour son frère, sont décrits sous le n° 11 du RIC IX., J. W. Pearce, *The Roman Imperial Coinage, vol. IX, Valentinian I – Theodosius I*, London, 1933, p. 211) avec deux variétés pour le revers, suivant que VOT et V sont séparés par un point ou pas (RIC IX, p. 211, n° 11a et b pour Valentinien I^{er} sans point et 11 f et g avec point ; 11c et d pour Valens sans point et 11h, i et j avec point). L'atelier de Constantinople pour cette émission inaugurale fonctionne avec sept officines (CONS + A, B, Γ, Δ, E, S et Z).



Dans l'INTERNET AUCTION du 23 janvier 2023, notre *argenteus* présente la particularité d'avoir le buste de Valens tourné à gauche. Avec ce type de buste (RIC IX, p. 211, n° 11e sans point et 11j avec point), les première, troisième et septième officines sont recensées pour VOT V sans point, deuxième, troisième et septième officines avec point, ce qui est le cas de la pièce que nous proposons à la vente (RIC IX, p. 211, 11j2).

VALENS (28/03/364-9/08/378)

Flavius Valens

Après la mort prématurée de Jovien (363-364) le 17 février 364 à Dadastana, Valentinien I^{er} est proclamé Auguste, le 25 février suivant à Nicée. Il associe son frère Valens (né en 328) le 28 mars 364 à Constantinople qui est en charge de l'Orient tandis que Valentinien s'occupera, lui, de l'Occident. Il doit faire face à l'usurpation de Procope en 365-366. Son neveu Gratien est proclamé Auguste le 24 août 367. À la mort de son frère, Valentinien I^{er}, le 17 novembre 375, son autre neveu, Valentinien II, lui est aussi associé dès le 22 novembre de la même année. La plus grande partie de son règne, Valens la passe à combattre sur le limes danubien et perse où il reçoit les titres successivement de Germanicus, d'Alamanicus et de Francicus en 368 et de Gothicus l'année suivante. Cependant, à la fin du règne, il doit faire face à une nouvelle invasion

ARGENTEUS DE VALENS : OU COMMENT Y PERDRE SON LATIN !

des Wisigoths à partir de 376. Depuis Trajan Dèce, il est le premier empereur tué au combat par les Goths à Andrinople, le 9 août 378.



Argenteus, Constantinople, 364 ou début 365, 3^e officine (Ar 3,20 g, Ø 20 mm, 12 h, ± 900 ‰) (taille 1/96 L, poids théorique : 3,38 g)

A/ D N VALENS P F AVG

« *Dominus Noster Valens Pius Felix Augustus* », (Notre seigneur Valens pieux heureux auguste).

Buste diadémé, drapé et cuirassé de Valens à gauche vu de trois quarts en avant ; diadème perlé (A'1a).

R/ VOTI./ V// CONSG

« *Votis quinquennialibus* », (Vœux pour le cinquième anniversaire de règne à venir).

Légende en deux lignes dans une couronne.

C. 87 (50f.) - RIC 11j2 - RSC V/ 87a var. - RCV 5/ 19658 (1100\$)

Notre *argenteus* se trouve sur un flan idéalement centré avec un joli buste de Valens. Le revers est agréable. Le tout est servi par une patine de collection ancienne gris foncé.

TTB+

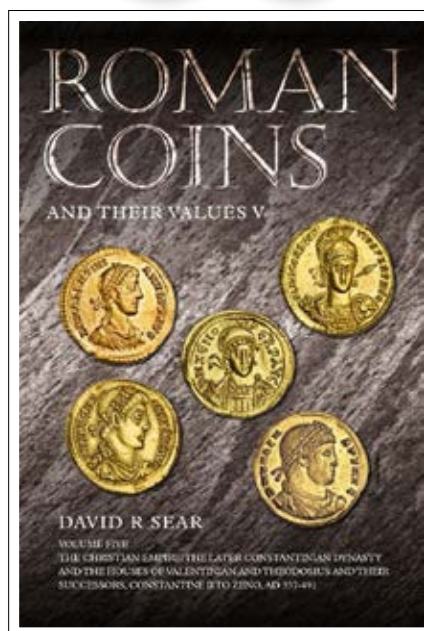
400€/800€



Cet *argenteus* est très rare et recherché. Dans la [LIVE AUCTION du 23 janvier](#), vous pourrez aussi découvrir un *argenteus* de Constance II (brm_880253). Vous pouvez retrouver actuellement sur notre boutique ROME une dizaine d'argentei et une cinquantaine de siliques de la réforme de Constance II (358) à la mort de Théodose I^{er} en 395. En janvier, les Romains offraient pour les étrennes des cadeaux, et les monnaies en faisaient partie (Suétone). Vous savez donc ce qu'il vous restait à faire.

Marie BRILLANT et Laurent SCHMITT

* *L'ensemble des monnaies photographiées sont en vente, soit dans l'Internet Auction ou sur la boutique Rome*



Réf. I-80 - 65€

Collectionnant les monnaies de 5 francs et 2 francs de Napoléon 1^{er} (frappes courantes, flan bruni et essais) ainsi que les napoleonides en argent de haute valeur faciale, je suis toujours à la recherche de très belles pièces comme celle ci-dessous et je paye en conséquence.



Si vous avez de très belles monnaies dont vous voulez disposer, n'hésitez à me contacter, nous arriverons toujours à un accord et nous serons tous gagnants.

Yves BLOT
06.52.95.61.96 - 04.13.63.77.40
yvblot@hotmail.com

LIGUE THESSALIENNE : DRACHME OU DOUBLE VICTORIAT, LES DEUX...



Dans l'[INTERNET AUCTION](#) du 23 janvier 2024, vous pouvez voir une monnaie décrite sous le vocable double victoriat ou drachme et qui figure aussi dans la collection BCD sous celui encore différent de « stater » pour la Ligue thessalienne. Plusieurs questions se posent alors. Pourquoi avons-nous recours à plusieurs appellations pour ce type, dont une semble plus romaine que grecque ? Et à quel système monétaire faut-il le rattacher ? Pourquoi nous retrouvons-nous en face d'un monnayage frappé pour une Ligue, en l'occurrence celle formée par les villes de Thessalie ? Enfin nous avons évoqué l'énigmatique collection BCD : que représente-t-elle ? Est-elle importante pour le monnayage qui nous intéresse ?

Nous allons essayer de répondre à l'ensemble de ces questions et découvrir que ce qui semble être un monnayage anodin et courant est, en fait, une série importante, avec de multiples facettes et d'une très grande richesse iconographique et épigraphique. Ce vaste monnayage qui était traditionnellement placé entre la victoire des Romains sur Philippe V de Macédoine ne s'arrête pas au moment de la destruction de Corinthe, mais perdure jusqu'à la fin du premier siècle avant J.-C., au moment où Marc Antoine et Octave s'affrontent en Acarnanie dans le golfe d'Ambracie, non loin de la cité d'Anactorium, plus connue sous le nom d'Actium (2 septembre 31 avant J.-C.).

THESSALIE - LIGUE THESSALIENNE (après 196 avant J.-C.)



La Thessalie était une région agricole et d'élevage avec de larges espaces sauvages. Elle était réputée pour ses chevaux et ses cavaliers. Le monnayage de la Confédération aurait été fabriqué dans la ville la plus importante de Thessalie, Larissa, nom qui lui vient de la fille de Pelasgos. La cité fut construite sur les rives du Peneios. En 197, le consul Flaminius remporta une très grande victoire à Cynoscéphales sur Philippe V de Macédoine qui avait apporté son soutien à Hannibal et à Carthage au cours de la seconde guerre Punique (218-202 avant J.-C.). Pour la première fois depuis Philippe II, la liberté des Grecs fut proclamée en 196 à Corinthe à l'occasion des Jeux isthmiques. De nombreuses ligues se formèrent alors. La Ligue thessalienne fut l'une des plus puissantes. En 146 avant J.-C., elle ne fut pas dissoute en tant qu'alliée de Rome. Son monnayage continua jusqu'à la fin de la République et sous le Principat.



Pour répondre à la question de la ou des dénominations monétaires, il faut se replacer dans le contexte géopolitique de la fin du III^e siècle avant J.-C. et du début du siècle suivant, autant de siècles marqués par le contexte de la deuxième guerre Punique (218-202 avant J.-C.), conflit devenu totalement méditerranéen avec ses extensions en Grèce contre Philippe V (221-179 avant J.-C.) d'abord, puis en Asie et en Europe avec Antiochus III le Grand (223-187 avant J.-C.).

LIGUE THESSALIENNE : DRACHME OU DOUBLE VICTORIAT, LES DEUX...

D'un côté, nous avons Rome et le denier créé en 211 avant J.-C. (d'après Crawford) taillé au 1/72 L. (masse 4,51 g) et une monnaie plus légère, le victoriat taillé au 1/96 L (masse 3,38 g) qui est utilisé pour financer les opérations extérieures. En Grèce, l'étalon monétaire dominant est l'attique (environ 17,00 g), arme économique utilisée par les rois Antigonides. Un autre étalon, l'éginétique (avec un statère à 12,40 g environ), est encore très utilisé en particulier en Grèce centrale et dans le Péloponnèse. Le monnayage de la Ligue thessalienne, basé sur un étalon éginétique, est en fait un monnayage grec au service de l'impérialisme romain. Le fait que la pièce de base soit comparativement échangeable directement entre Romains et Grecs en facilite l'utilisation et la diffusion.



Enfin, ce monnayage est largement représenté dans la collection BCD, bien connu du monde professionnel, mais dont on ne donne pas le nom, alors que tout le monde le connaît. Il a été l'un des plus grands collectionneurs de monnaies pour le monde grec continental. Après avoir constitué la plus belle collection privée au monde, elle est aujourd'hui dispersée sur le marché numismatique depuis une vingtaine d'années. Cette « saga » devrait bientôt se clore par la vente annoncée de son extraordinaire bibliothèque. Pour la Thessalie, deux ventes mythiques ont déjà eut lieu : Nomos 4, Zürich, 10 mai 2011, n°1001-1437 avec de nombreux lots et Triton XV, BCD Thessaly, Sessions 1 and 2, New York, January 3, 2012). Pour ces deux exceptionnels ensembles, nous trouvons un large éventail de monnaies de cette Ligue (Nomos 4, n° 1370-1392 et Triton XV, n° 810-912). Ces deux catalogues présentent bien sûr des doubles victoriats décrits ici comme des statères et leurs monnaies divisionnaires qui leur sont attachées en argent et en bronze. Au revers de ces monnaies et parfois aussi au droit, nous trouvons un nombre considérable de noms grecs qui étaient considérés comme des magistrats (plutôt stratèges dans le cas présent). Dans le *Lexikon of Greek inscriptions*, volume II, p. 1072-1073, plus de 100 noms sont recensés !



Drachme ou double victoriat, Larissa, Thessalie, c. 100-50 a. C., (Ar 5,92 g, 23 mm, 12 h)

A/ Anépigraphie

Tête aurée de Zeus à droite.

R/ Légendes grecques verticalement, au-dessus d'Athéna et à l'exergue : ΘΕΣΣΑΛΩΝ ΜΕΝΗ-ΚΡΑΤΗΣ/[Α] ΑΕΞΑΝΔΡ[Ο]Υ

(des Thessaliens/ Menécraès/ Alexandre)

Athéna Itonia combattante marchant à droite, brandissant une javeline transversale de la main droite et tenant un bouclier de la main gauche.

Magistrats (stratèges) : Menécraès et Alexandre.

HGCS 4/ 210 - Coll. BCD, Triton XV, n° 886.2

Magnifique exemplaire sur un flan bien centré des deux côtés. Très beau portrait de Zeus. Revers finement détaillé. Patine grise avec de légers reflets dorés.

SUP

275€/550€

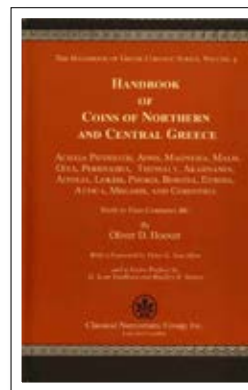
L'étalon monétaire utilisé correspond à l'étalon éginétique avec une drachme de 6,20 g environ qui correspondait exactement à un double victoriat romain soit 1 1/2 denier ou 6 scrupules, (1 scrupule = 1,125 g). Les noms qui se rencontrent parfois au droit sont ceux des stratèges de la ligue, tandis que ceux du revers sont ceux des magistrats qui signaient les émissions. Le monnayage fut important et comprend, outre le double victoriat, une « drachme » de 4 g environ et hémidrachmes, divisionnaires rares qui complétaient le monnayage d'argent, accompagnés de petites monnaies divisionnaires de bronze (tetrachalques, trichalques, dichalques et chalques).



Ce type n'est pas rare, mais seulement deux exemplaires figurent dans la collection BCD (n° 886. 1 et 2). Cependant, c'est un monnayage attachant qui mérite toute notre attention. N'hésitez pas à débiter une collection de ce monnayage grec attachant et varié. Dans la boutique cgb.fr, vous avez environ une quarantaine de monnaies de la Ligue thessalienne qui n'attendent que vous !

Marie BRILLANT et Laurent SCHMITT

* Toutes les monnaies illustrées dans cet article sont en vente sur Cgb.fr



Réf. lh48 - 65€

LE DIFFÉRENT DE JEAN I BOIVIN, MAÎTRE GRAVEUR DE LA MONNAIE D'ANGERS (1580-1610)

Durant la première moitié du XVI^e siècle, la Couronne réorganise profondément le milieu monétaire afin de mieux l'encadrer et surtout de mieux le contrôler. Un moyen de marquer ce contrôle est d'imposer à chacun des principaux responsables de la production monétaire, maîtres d'atelier et graveurs, de certifier personnellement la qualité de leurs réalisations. Pour cela, ils se voient désormais contraints de signer les pièces d'une marque distinctive dûment enregistrée et conservée à la Cour des monnaies. À travers le royaume, chaque maître d'atelier, chaque graveur particulier, se choisit alors un symbole spécifique appelé « différent ». Toutes ces marques personnelles sont autant de signatures graphiques, dont l'inventaire offre un riche catalogue symbolique.

Ces différents monétaires personnels sont tout à fait assimilables aux fameuses marques de tâcherons, ces symboles personnels gravés par les tailleurs de pierres que l'on observe parfois le long des remparts des châteaux et des murs des cathédrales.

Le recours aux lettres initiales du nom et/ou du prénom est le choix le plus simple pour une signature immédiatement identifiable. Au cours du XVI^e siècle, alors que l'écrit distingue l'élite lettrée et prend une place croissante grâce au développement de l'imprimerie, les différents monétaires reprenant les initiales de leur titulaire sont extrêmement répandus. Ils représentent même près de 80%¹ des cas observés ! Cette pratique se prolonge un peu durant les premières années du XVII^e siècle puis elle disparaît totalement.



Figure 1
Teston du 11^e type de Charles IX frappé à Lyon en 1573. Il porte en fin de légende de l'avvers les lettres AM, initiales du graveur André Morel ©Cgb.fr



Figure 2
Demi-franc d'Henri IV frappé à Lyon en 1595. Il porte en fin de légende de revers les lettres IF, initiales du graveur Jean Filliard ©Cgb.fr

On distingue trois catégories :

- l'initiale du nom et du prénom. La signature peut prendre la forme de l'ajout des initiales dans la légende. On retrouve

plusieurs occurrences à Lyon par exemple avec les lettres **AM** placées en fin de légende, signature d'André Morel, maître de la Monnaie de 1573 à 1593² (fig. 1), une pratique reprise par son successeur Jean Filliard, maître de la même Monnaie de 1594 à 1597 qui place également ses initiales **IF** en fin de légende (fig. 2). Les initiales peuvent aussi être distinguées par un point sous les lettres correspondantes dans les légendes. Ainsi, Guillaume Ancel, graveur à la Monnaie de Rouen de 1545 à 1561 (fig. 3), ajoute un point sous le **A** de l'avvers et un autre sous le **G** du revers³.



Figure 3
Teston à la tête nue du 1^{er} type d'Henri II frappé à Rouen en 1554. Il porte un point sous le A à l'avvers et G au revers, lettres initiales du graveur Guillaume Ancel ©Cgb.fr



Figure 4
Écu d'or au soleil du 5^e type de François I^{er} frappé à Bordeaux vers 1519. Il porte un R à la fin des légendes, lettre initiale du graveur Robert Girault ©Cgb.fr

- l'initiale du seul prénom, c'est, de loin, le cas le plus rare. Comme dans la catégorie précédente, la signature peut être marquée par l'ajout de l'initiale du responsable monétaire dans la légende officielle. C'est le cas à Bordeaux avec un **R** qui apparaît en fin de légende des écus d'or du 5^e type (fig. 4). Ce **R** est la signature de Robert Girault, maître de la Monnaie de Bordeaux de 1519 à 1528. Ou bien, la signature apparaît par l'ajout d'un détail près d'une lettre de la légende qui correspond à l'initiale recherchée. C'est le cas de Côme Ménard, graveur à la Monnaie de Nantes de 1575 à 1604, qui place un point dans les C des légendes (fig. 5)⁴.

- enfin l'initiale du seul nom, c'est le cas le plus courant. La signature peut prendre plusieurs formes, comme l'ajout de la lettre initiale dans les légendes, ainsi le **R** des La Roche, père et fils, maîtres de la Monnaie de Poitiers durant les années

2 Les dates d'exercice des graveurs mentionnées dans ce texte sont toutes données d'après Sombart, Stéphane, *Catalogue des monnaies royales françaises de François I^{er} à Henri IV (1540-1610)*, Paris, les Chevaliers-Légers, 1997, 560p.

3 Salaün, Gildas, « Le différent de Guillaume Ancel, graveur à la Monnaie de Rouen au milieu du XVI^e siècle retrouvé ? », *Bulletin Numismatique* n° 168, p. 22, septembre 2017 <https://www.bulletin-numismatique.fr/bn/pdf/bn168.pdf>

4 Salaün, Gildas, « Côme Ménard (1553-1604), maître orfèvre et graveur à la Monnaie de Nantes », *Bulletin de la Société archéologique et historique de Nantes et de Loire-Atlantique*, t. 155, 2020, p. 115-140 <https://www.cgb.fr/come-menard-1553-1604-maitre-orfèvre-et-graveur-de-la-monnaie-de-nantes-salaun-gildas,lc195,a.html>

1 Jambu, Jérôme, « Sens et symbolique des différents des maîtres et directeurs des Monnaies dans le royaume de France à l'époque moderne (milieu du XVI^e siècle fin du XVIII^e siècle) », dans *Héraldique et numismatique, Moyen Âge, Temps modernes*, Yvan Loskoutoff (dir.), Mont-Saint-Aignan, Presses universitaires de Rouen et du Havre, 2013, p. 109-122 ; voir p. 111.

LE DIFFÉRENT DE JEAN I BOIVIN, MAÎTRE GRAVEUR DE LA MONNAIE D'ANGERS (1580-1610)

1530-1540 (fig. 6). La signature peut aussi être marquée par l'ajout d'un point placé sous une lettre de la légende correspondant à l'initiale de l'officier monétaire. C'est le cas par exemple sur les premières pièces gravées à Nantes par Germain Menfaix qui signe ses douzains à la croisette de François I^{er} d'un point sous un **M** de la légende du revers (fig. 7)⁵.



Figure 5

Franc d'Henri III frappé à Nantes en 1578. Il porte un point dans les **C**, lettre initiale du graveur Côme Ménard ©Cgb.fr



Figure 6

Teston du 1^{er} type de François I^{er} frappé à Poitiers. Il porte un **R** à la fin des légendes, lettre initiale du graveur Jean de la Roche ©Cgb.fr



Figure 7

Douzains à la croisette de François I^{er} frappés à Nantes vers 1540. Ils portent tous deux des points placés sous des lettres **M** au revers (6^e et 11^e), lettre initiale du graveur Germain Menfaix © Suffren Numismatique

Jean Boivin, graveur à la Monnaie d'Angers de 1580 à 1610, entre dans cette dernière catégorie. Jusqu'à présent son différent n'avait jamais été identifié et les sources manquent. Mais la consultation récente de plusieurs monnaies angevines, demi-francs, quarts et huitièmes d'écu, frappées durant l'exercice de Boivin, a permis de distinguer des exemplaires portant

un point dans la partie basse du **B** de **BENEDICTVM** (fig. 8) ! À n'en point douter, il s'agit du différent du graveur Jean Boivin : celui-ci marquait donc l'initiale de son patronyme. Pour l'instant toutefois, cette marque n'a été vue que sur des pièces millésimées de 1600 à 1606 (fig. 9 et 10).



Figure 8

Huitième d'écu frappé à Angers en 1602. Il porte très distinctement un point dans la partie basse du **B** de **BENEDICTVM**, différent du graveur Jean Boivin. © collection Yohann Riou (Angers)



Figure 9

Demi-franc frappé à Angers en 1600. Plus ancienne monnaie observée avec le point dans le **B**. © Gallica.fr



Figure 10

Demi-franc frappé à Angers en 1606. Plus récente monnaie observée avec le point dans le **B**. ©Cgb.fr

Il est probable qu'avant 1600, Boivin utilisait une autre marque, mais celle-ci reste encore à identifier. Aussi invitons-nous les lecteurs du *Bulletin numismatique* à porter un regard nouveau sur leurs monnaies angevines d'Henri III et Henri IV et à nous faire part de leurs observations et découvertes.

Gildas SALAÜN

Chargé des collections de numismatique
Grand Patrimoine de Loire-Atlantique, Nantes

⁵ Salaün, Gildas, « Découverte du différent de Germain Menfaix, graveur à la Monnaie de Nantes au milieu du XVI^e siècle », *Bulletin Numismatique* n° 157, p. 24-26, octobre 2016 <https://www.bulletin-numismatique.fr/bn/pdf/bn157.pdf>



Suite à la parution en septembre 2023 de l'ouvrage *Monnaies royales françaises et de la Révolution, 1610-1794*, nous sommes arrivés au constat que plus de 4 000 monnaies attestées par les archives n'avaient pas encore été retrouvées. L'apport des collectionneurs est essentiel afin de parfaire nos connaissances des monnayages de l'Ancien Régime. Le *Bulletin Numismatique* apparaît comme le support idéal pour faire connaître vos monnaies inédites. Nous nous attacherons à les publier en les agrémentant d'informations inédites qui ne pouvaient pas tenir dans l'ouvrage, telles que les poids monnayés, les chiffres de mise en boîte ou bien le nombre et les dates extrêmes des délivrances. Votre aide est précieuse et essentielle pour aboutir, dans quelques années, à une seconde édition de ce livre.

Arnaud CLAIRAND

LE DOUZIÈME D'ÉCU AU BUSTE APOLLINIEN DE LOUIS XIV, FRAPPÉ EN 1666 À AIX-EN-PROVENCE (&) FRAPPÉ SOUS LE MAÎTRE PIERRE PINARDY (DIFFÉRENT PIGNE)

Michaël Creusy, de la Maison Creusy de Lyon, nous a envoyé la photographie d'un douzième d'écu au buste apollinien de Louis XIV, frappé en 1666 à Aix-en-Provence (&). Dans l'ouvrage *Monnaies royales françaises et de la Révolution (1610-1794)*, cette monnaie était signalée d'après les archives, mais n'était pas retrouvée, n° 33132, p. 460. Ce douzième d'écu a été frappé sous l'exercice de Pierre Pinardy, commis du fermier général Denis Génisseau. Ce fermier a pour différent une pigne qui se trouve placée en début de légende du revers ; il délivra des monnaies d'argent entre le 5 janvier et le 4 février 1666. D'après nos recherches, le chiffre de mise en boîte est de 12 douzièmes d'écu. Le chiffre de frappe peut être estimé à 23 172 exemplaires (AN, Z^{1b} 297, Z^{1b} 305 et Z^{1b} 308).



LE DEMI-ÉCU, PORTRAIT À LA MÈCHE LONGUE DE LOUIS XIV, FRAPPÉ EN 1657 À AIX-EN-PROVENCE (&)

Michaël Creusy, de la Maison Creusy de Lyon, nous a envoyé la photographie d'un demi-écu, portrait à la mèche longue de Louis XIV, frappé en 1657 à Aix-en-Provence (&). Dans l'ouvrage *Monnaies royales françaises et de la Révolution (1610-1794)*, cette monnaie était signalée d'après les archives, mais n'était pas retrouvée, n° 33116, p. 405. D'après nos recherches, le chiffre de mise en boîte est de 48 demi-écus et le poids monnayé en demi-écus, quarts et douzièmes d'écu est de 1 361 marcs. D'après ces données, il est possible d'estimer le chiffre de frappe à 15 329 demi-écus. Ces monnaies ont été mises en circulation suite à des délivrances faites entre le 23 janvier et le 31 décembre 1657 (AN, Z^{1b} 297 et Z^{1b} 308).



LE DOUZIÈME D'ÉCU, PORTRAIT APOLLINIEN, FRAPPÉ EN 1667 À BAYONNE (L)

Monsieur Christophe Zuera nous a aimablement adressé la photographie d'un douzième d'écu, portrait apollinien, frappé en 1667 à Bayonne (L). Dans l'ouvrage *Monnaies royales françaises et de la Révolution (1610-1794)*, pour les espèces d'argent l'écu et le demi-écu étaient retrouvés, mais pas le douzième d'écu pourtant attesté par les archives. Les délivrances ont été faites entre le 8 janvier et le 31 décembre 1667 et le poids d'argent total monnayé a été de 24 533 marcs en écus, demis et douzièmes d'écu. Avec 24 douzièmes d'écu mis en boîte, la quantité frappée est estimée à 46 188 exemplaires (AN, E* 421B, F° 322-361, Z^{1b} 297, Z^{1b} 312 et Z^{1b} 700). Cette monnaie présente trois différents, une « couronne royale » avant le millésime, différent du commis à la maîtrise Joachim Gaillard, un bonnet de laine après D. G, différent du graveur particulier Léon Boisnet et enfin un point secret sous la lettre M finale de BENEDICTVM.



LE QUART D'ÉCU, PORTRAIT À LA MÈCHE LONGUE DE LOUIS XIV, FRAPPÉ EN 1648 À AIX-EN-PROVENCE (&)

Michaël Creusy, de la Maison Creusy de Lyon, nous a envoyé la photographie d'un quart d'écu, portrait à la mèche longue de Louis XIV, frappé en 1648 à Aix-en-Provence (&). Dans l'ouvrage *Monnaies royales françaises et de la Révolution (1610-1794)*, cette monnaie était signalée d'après les archives, mais n'était pas retrouvée, n° 33117, p. 409. D'après nos recherches, le chiffre de mise en boîte est de 14 quarts d'écu et le poids monnayé de 251 marcs permettant d'estimer le chiffre de frappe à 8 952 exemplaires. Ces monnaies ont été mises en circulation suite à sept délivrances entre le 31 janvier et le 31 décembre 1648 (AN, Z^{1b} 297, Z^{1b} 308 et Z^{1b} 812).



LE SOL À LA TÊTE LAURÉE DE LOUIS XV, FRAPPÉ DURANT LE SECOND SEMESTRE DE 1773 À PARIS (A)

Michaël Creusy, de la maison Creusy de Lyon, nous a envoyé la photographie d'un sol à la tête laurée de Louis XV, frappé durant le second semestre de 1773 à Paris (A). Dans l'ouvrage *Monnaies royales françaises et de la Révolution (1610-1794)*, cette monnaie était signalée à partir des archives, mais n'était pas retrouvée. Le chiffre de frappe est de 85 570 sols et le poids de cuivre monnayé de 4 147 marcs 4 onces 12 deniers. Le chiffre de frappe et le poids comprennent à la fois des sols et des demi-sols. Pour les sols, 200 exemplaires ont été mis en boîte et pour les demi-sols 80, mais à Paris, pour le cuivre, les règles de mises en boîte sont trop aléatoires pour permettre une bonne répartition entre sols et demi-sols.



LE DEMI-ÉCU, PORTRAIT APOLLINIEN DE LOUIS XIV, FRAPPÉ EN 1671 À AIX-EN-PROVENCE (&)

Michaël Creusy, de la Maison Creusy de Lyon, nous a envoyé la photographie d'un demi-écu, portrait apollinien de Louis XIV, frappé en 1671 à Aix-en-Provence (&). Dans l'ouvrage *Monnaies royales françaises et de la Révolution (1610-1794)*, cette monnaie était signalée d'après les archives, mais n'était pas retrouvée, n° 33130, p. 450. Un exemplaire était toutefois mentionné dans la collection Babut de Rosan, mais sans illustration (vente Bourgey, 28 mars 1^{er} avril 1927, n° 656). Le chiffre de frappe est de 15 380 et 47 demi-écus ont été mis en boîte pour cette production. Les délivrances ont été faites entre le 27 janvier et le 31 décembre 1671 (AN, E* 435/B, f° 236-282 et Z^{1b} 312).



L'ÉCU AUX BRANCHES D'OLIVIER DE LOUIS XVI, FRAPPÉ EN 1780 À BORDEAUX (K)

Michaël Creusy, de la Maison Creusy de Lyon, nous a signalé le très rare écu aux branches d'olivier de Louis XVI, frappé en 1780 à Bordeaux (K). Cette monnaie, attestée par les archives, est signalée comme n'ayant pas été retrouvée dans l'ouvrage *Monnaies royales françaises et de la Révolution (1610-1794)*, n° 35100 et p. 1070. Le chiffre de frappe est de seulement 5 315 exemplaires, pour un poids monnayé de 637 marcs 6 onces 21 deniers 3 grains.



LE DEMI-ÉCU AUX BRANCHES D'OLIVIER, BUSTE HABILLÉ DE LOUIS XV, FRAPPÉ EN 1728 À DIJON (P)

Michaël Creusy, de la Maison Creusy de Lyon, nous a signalé le demi-écu aux branches d'olivier, buste habillé de Louis XV, frappé en 1728 à Dijon (P). Cette monnaie, attestée par les archives, est signalée comme n'ayant pas été retrouvée dans l'ouvrage *Monnaies royales françaises et de la Révolution (1610-1794)*, n° 34127 et p. 922. Le chiffre de mise en boîte est de 64 ; la règle alors appliquée à Dijon étant d'une pièce mise en boîte pour 1 000 frappées, la production peut être estimée à 64 000 exemplaires.



LE VINGTIÈME D'ÉCU AUX BRANCHES D'OLIVIER, BUSTE HABILLÉ DE LOUIS XV, FRAPPÉ DURANT LE SECOND SEMESTRE DE 1733 À PARIS (A)

Michaël Creusy, de la Maison Creusy de Lyon, nous a signalé un vingtième d'écu aux branches d'olivier, buste habillé de Louis XV, frappé durant le second semestre de 1733 à Paris (A) (1,42 g). Cette monnaie est attestée par les archives, mais n'est pas retrouvée dans l'ouvrage *Monnaies royales françaises et de la Révolution (1610-1794)*, n° 34130, p. 944. Le poids global d'argent monnayé à Paris durant le second semestre de l'année 1733 ainsi le chiffre de mise en boîte de 20 vingtièmes d'écu permettent d'estimer la production à 24 262 exemplaires.



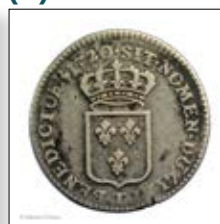
LE DEMI-ÉCU, PORTAIT APOLLINIEN DE LOUIS XIV, FRAPPÉ EN 1669 À BAYONNE (L) AVEC POUR DIFFÉRENT DE MAÎTRE COMMIS UN LIS

Dans l'ouvrage *Monnaies royales françaises et de la Révolution (1610-1794)*, n° 33130, p. 450, nous avons signalé d'après les archives deux séries de demi-écus au portrait apollinien frappés en 1669 à Bayonne, l'une devant présenter un lis avant le millésime, frappé sous l'exercice du maître commis Claude Révérend, l'autre avec une palme, différent du maître commis Michel Porchery. Bien que signalés par les archives, aucun de ces deux demi-écus n'a été retrouvé dans cet ouvrage. Monsieur Christophe Zueras nous a gentiment fait parvenir la photographie d'un exemplaire troué présentant un lis avant le millésime. Cette monnaie a donc été délivrée sous le maître commis Claude Révérend, entre le 19 janvier et le 5 avril 1669. Le chiffre de mise en boîte est de 19 demi-écus et la quantité frappée peut être estimée à 6 087 exemplaires. Il reste à retrouver le demi-écu avec une palme !



LE TIERS D'ÉCU À L'ÉCU DE FRANCE DE LOUIS XV, FRAPPÉ SUR FLAN RÉFORMÉ EN 1720 À NANTES (T)

Michaël Creusy, de la Maison Creusy de Lyon, nous a signalé un tiers d'écu à l'écu de France de Louis XV, frappé sur flan réformé en 1720 à Nantes (T). Cette monnaie est totalement absente de l'ouvrage *Monnaies royales françaises et de la Révolution (1610-1794)*, n° 34117. Les chiffres de frappe des espèces réformées à Nantes en 1720 ne sont pas connus.



LE DEMI-SOL À LA TÊTE LAURÉE DE LOUIS XV, FRAPPÉ DURANT LE PREMIER SEMESTRE DE 1770 À PARIS (A)

Michaël Creusy, de la maison Creusy de Lyon, nous a envoyé la photographie d'un demi-sol à la tête laurée de Louis XV, frappé durant le premier semestre de 1770 à Paris (A). Dans l'ouvrage *Monnaies royales françaises et de la Révolution (1610-1794)*, cette monnaie n'est pas signalée (n° 34308, p. 1041). Les chiffres de frappe des espèces de cuivre frappées à Paris durant le 1^{er} semestre de 1770 ne sont pas connus. Le sol et le liard avaient déjà été retrouvés ; cette série est désormais complète.



L'ÉCU AUX HUIT L, 2^E TYPE DE LOUIS XIV, FRAPPÉ SUR FLAN RÉFORMÉ EN 1704 À BAYONNE (L)

Michaël Creusy, de la Maison Creusy de Lyon, nous a envoyé la photographie d'un écu aux huit L, 2^e type de Louis XIV, frappé sur flan réformé en 1704 à Bayonne (L) absent de l'ouvrage *Monnaies royales françaises et de la Révolution (1610-1794)*, n° 33182, p. 597. Nous avons assigné la valeur des espèces d'argent réformées en 1704 à Bayonne (525 628 livres tournois) aux demi-écus, en signalant que l'écu, le quart et le douzième d'écu avaient probablement été frappés. Le chiffre de frappe en écus est donc de 131 407 écus, chiffre comprenant des demi-écus et certainement des quarts et des douzièmes d'écu. Précisons que le buste utilisé sur cet écu est le buste A, ne présentant pas de mèches descendant sur le devant de l'épaule du roi.



LE QUART D'ÉCU, PORTRAIT À LA MÈCHE LONGUE LOUIS XIV, FRAPPÉ EN 1653 À DIJON (P)

Michaël Creusy, de la Maison Creusy de Lyon, nous a signalé un quart d'écu, portrait à la mèche longue de Louis XIV, frappé en 1653 à Dijon (P). Cette monnaie est attestée par les archives mais n'a pas été retrouvée dans l'ouvrage *Monnaies royales françaises et de la Révolution (1610-1794)*, n° 33117, p. 412. Le poids monnayé a été de 456 marcs 2 onces, permettant d'estimer la production à 16 273 quarts d'écu. 23 exemplaires ont été mis en boîte. Ces monnaies furent mises en circulation suite à 10 délivrances entre le 18 février et le 21 août 1653 (AN, Z^{1b} 297, Z^{1b} 304 et Z^{1b} 868).



LE DEMI-ÉCU AUX PALMES DE LOUIS XIV FRAPPÉ SUR FLAN RÉFORMÉ EN 1699 À PARIS (A)

Monsieur Rudy Coquet nous a adressé la photographie d'un très intéressant demi-écu aux palmes de Louis XIV frappé sur flan réformé en 1699 à Paris (A). Cette monnaie est totalement absente de l'ouvrage *Monnaies royales françaises et de la Révolution (1610-1794)*, n° 33161, p. 552. Le millésime est bien lisible, mais ce n'est pas le cas pour la lettre d'atelier A, en raison des restes de gravure de la monnaie réformée. Cette monnaie est toutefois bien de Paris, car la coquille de son directeur particulier est placée après le mot REX ; de plus, le poinçon utilisé est celui du buste B, avec une mèche descendant sur le devant de l'épaule du roi. Ce poinçon n'était connu que pour les demi-écus frappés en 1698 à Paris sur des flans de conversion. Cette monnaie intéressante montre qu'il fut également utilisé pour des demi-écus réformés. Les chiffres de frappe des espèces réformées à Paris en 1699 ne sont pas connus.



QUAND UN MARTEAU CHASSE LES BRIOT DE LA MONNAIE D'ARCHES-CHARLEVILLE EN 1612

Grâce à l'aide continue et particulièrement efficace de mes deux excellents amis et collègues, Arnaud Clairand et Jacques Vigouroux, avec lesquels je travaille en équipe depuis des années, il me paraît aujourd'hui possible d'envisager en 2025 l'achèvement et la publication de mes recherches sur les monnaies ardennaises des Temps Modernes (1560-1690). J'ai entrepris ces travaux il y a plus de 40 ans et ils se sont déjà traduits par de nombreuses publications courtes (communications, articles, notices de catalogues, etc.). Le résultat de ces recherches est destiné à remplacer définitivement le triste Poey d'Avant, bourré d'erreurs importantes et même d'affabulations concernant le monnayage ardennais (et pas seulement celui-ci !), mais qui reste encore malheureusement, pour beaucoup de numismates, une référence (!), faute d'avoir été remplacé depuis 1862, c'est-à-dire depuis plus d'un siècle et demi¹.

L'échéance 2025 est citée par l'organisation au printemps 2025, au musée de l'Ardenne à Charleville-Mézières, d'une exposition de prestige concernant l'ancien comté puis duché de Rethel, devenu en 1659 duché de Rethel-Mazarin, dont les limites recourent et recouvrent partiellement celles du département des Ardennes, qui a pour chef-lieu Charleville-Mézières. Cette exposition est pilotée par la Direction des Archives départementales des Ardennes, en liaison avec les Archives et la Bibliothèque du palais princier de Monaco et le musée de l'Ardenne. Elle sera inaugurée par S.A.S. le prince Albert II de Monaco qui détient aujourd'hui le titre de duc de Mazarin.

Il est prévu de montrer lors de cette exposition les plus belles et les plus rares monnaies des princes de Gonzague, frappées à Arches-Charleville : celles du Cabinet des médailles de la BnF (ancienne collection royale de Louis XIV) montrées à Mantoue en 1995², celles du musée de l'Ardenne et de prestigieuses collections privées.

À cette occasion, un nouveau catalogue des monnaies d'Arches-Charleville sera produit et il sera substitué à celui incorrect de Poey d'Avant. Par ailleurs, j'envisage de proposer à la *Revue numismatique*, pour cette même année 2025, une synthèse sur le monnayage de la principauté de Château-Regnault. Enfin, il faut rappeler que le monnayage de Sedan a déjà été corrigé en 1992 par mes soins, avec le concours du regretté Alain Tissière, et que ce catalogue est toujours disponible au musée du Château de Sedan³ ; on peut l'actualiser grâce aux travaux de l'excellent numismate belge Michel Pérignon.

Les monnayages des principautés ardennaises (Arches-Charleville, Château-Regnault, Sedan, Bouillon, Cugnon et les Hayons) sont difficiles et compliqués car ce sont des monnayages d'imitation, voire de contrefaçon, des espèces des pays voisins afin de pouvoir circuler illégalement dans ces pays (France, Pays-Bas espagnols, évêché de Liège, duché de

Lorraine, Provinces-Unies de Hollande, Saint Empire romain germanique...). Pour cette raison, les monnaies ne sont pas toujours datées afin de semer la confusion et déjouer les décriers qui les frappent. Elles ont ainsi été classées n'importe comment par Poey d'Avant et parfois assorties de désignations fantaisistes.

Pour découvrir la vérité en ce qui les concerne, il faut d'abord rechercher les textes d'archives qui en parlent avant de laisser dériver l'imagination débridée résultant d'une seule lecture rapide des monnaies. S'agissant de monnaies imitées, les baux et ordonnances monétaires sont difficiles à retrouver ; Poey d'Avant s'est dispensé de cette recherche à laquelle est rattaché le nom du grand numismate Alexandre Bretagne qui publia en 1865 puis en 1878 les baux successifs de Château-Regnault puis de Charleville qu'il avait patiemment retrouvés. Adrien Blanchet compléta cette recherche en 1907 puis en 1943, Fernand Mazerolle en 1902, Alain Tissière en 1989⁴. Pour ma part, j'ai fait connaître en 2017 de nouveaux baux de 1610 retrouvés pour Arches-Charleville et Château-Regnault⁵.



figure 1

Je savais, depuis plusieurs années, que Didier Briot et son fils Nicolas, le talentueux graveur général des monnaies du roi de France et du duc de Lorraine, puis du roi d'Angleterre, avaient été dépossédés en 1612 du bail que le prince Charles de Gonzague, prince souverain d'Arches-Charleville, leur avait accordé le 22 septembre 1607, complété par une ordonnance monétaire le 14 janvier 1608 et confirmé par un nouveau bail (de 2 ans) le 14 février 1610. La dépossession avait eu lieu au profit de l'orfèvre et graveur Nicolas Marteau, originaire d'Arches-Charleville, associé à un entrepreneur de Paris Pierre Esberard. Je disposais de plusieurs informations à ce sujet mais pas du texte même du bail. Cette lacune est aujourd'hui comblée puisque Arnaud Clairand et Jacques Vigouroux l'ont retrouvé récemment et me l'ont communiqué dans une version transcrite (cf. annexe).

On peut dès lors reconstituer comme suit l'histoire de la présence des Briot à Arches-Charleville ainsi que de leur éviction en 1612 au profit de Nicolas Marteau et de Pierre Esberard.

Le 6 mai 1606, jour de son 26^e anniversaire, le prince Charles de Gonzague de Clèves, duc de Nevers et duc de Rethel,

1 POEY D'AVANT 1862, pp.

2 MANTOUE 1995.

3 SEDAN 1992.

4 BRETAGNE 1865 et 1878, BLANCHET 1907 et 1943, MAZEROLLE 1902, TISSIERE 1989.

5 CHARLET 2017.

QUAND UN MARTEAU CHASSE LES BRIOT DE LA MONNAIE D'ARCHES-CHARLEVILLE EN 1612

prince souverain d'Arches-sur-Meuse, annonce sans préavis la fondation d'une ville nouvelle dans cette principauté. Le 23 avril 1608 il lui donne le nom de Charleville, c'est-à-dire le sien. Entre-temps, il a accordé le 22 septembre 1607 à Didier Briot, auquel son fils Nicolas est associé, un bail monétaire pluriannuel complété par une ordonnance monétaire du 14 janvier 1608. Les premières espèces sortent de la Monnaie d'Arches ainsi instituée au millésime 1607 et elles sont suivies d'une somptueuse série, due au talent de Nicolas Briot, en 1608 : la double pistole d'or, unique, en témoigne (fig. 1).

Cette série est modifiée en 1610, après l'attribution du second bail aux Briot, celui du 14 février. Les monnaies imitées des espèces françaises disparaissent (quart d'écu d'argent, pièce de six blancs de billon, raréfaction du double tournois de cuivre et disparition du denier tournois) en même temps qu'apparaît une série de monnaies d'argent à l'aigle couronné, imitées de l'Empire : florin d'argent de XXX (30) sols, demi-florin de XV (15) sols, tiers de florin de X (10) sols. Ces changements dénotent une volonté de ménager le roi de France qui n'avait peut-être pas apprécié les imitations de monnaies françaises⁶.

Le nouveau bail du 14 février 1610 accordé aux Briot était limité à une période de deux ans ; il devait prendre fin le 31 mars 1612. À cette date, la ferme et maîtrise de la Monnaie d'Arches-Charleville est remise aux enchères. Les Briot naturellement se portent candidats mais ils se retrouvent en concurrence avec l'orfèvre et graveur de Charleville Nicolas Marteau qui assistait depuis 1609 Nicolas Briot dans ses fonctions de graveur, l'intéressé étant par ailleurs très pris par les mêmes fonctions à Paris et à Nancy. Marteau l'emporte alors sur les Briot grâce à une enchère supérieure de 200 livres. Il déclare alors avoir enchéri pour le compte de Pierre Esberard, bourgeois de Paris. Nous verrons plus loin ce que cache cette association.

Le nouveau bail, consécutif à cette enchère gagnante de Nicolas Marteau et Pierre Esberard est signé à Paris le 22 août 1612, en l'étude des notaires au Châtelet Pierre Guillard et Mathieu Bontemps. Outre les deux notaires, les deux autres signataires sont le prince Charles de Gonzague de Clèves et Pierre Esberard, Nicolas Marteau étant absent. Esberard se porte fort pour N. Marteau et accepte le bail pour ce dernier en promettant de le faire ratifier par celui-ci au plus tôt. Ce sera chose faite le lendemain 23 août par un acte additionnel à celui de la veille, passé entre Pierre Esberard et Nicolas Marteau devant les mêmes notaires. À l'occasion de cette ratification, Marteau se porte caution pour Esberard.

Le lecteur trouvera en annexe des éléments du bail. En voici, en résumé, les principales dispositions :

1° - La durée du bail est fixée à six ans, commençant le 1^{er} octobre 1612 (cette durée ne pourra être respectée pour cause de fermeture de la Monnaie en 1615).

2° - Le montant annuel de la ferme de la Monnaie est fixé à 1300 livres tournois (1000 payables en deux fois 500 + 300).

3° - Le bénéficiaire Nicolas Marteau, marchand orfèvre et graveur de la Monnaie d'Arches-Charleville, pourra fabriquer toutes sortes d'espèces d'or, d'argent, de billon et de cuivre, tant grandes que petites, telles qui se forgent dans les Monnaies du royaume de France qu'aux Pays-Bas et dans les terres circonvoisines. Il pourra frapper aux mêmes titres et alliages, conformément en deniers qui ont cours dans la souveraineté d'Arches⁷.

4° - Le bénéficiaire Marteau pourra également frapper des jetons, des pièces de plaisir, des médailles d'or, d'argent et de cuivre.

5° - Le bénéficiaire Marteau travaillera au même titre, poids et remède que son prédécesseur Didier Briot, avec une limitation de la quantité autorisée de monnaie de cuivre (liard), réduite à l'équivalent de 3000 livres par an (le double tournois et le denier tournois en sont plus frappés).

6° - Le bénéficiaire Marteau assumera l'ensemble des frais de fonctionnement de la Monnaie d'Arches-Charleville. On peut penser qu'à cette date elle est installée, sans doute depuis 1610, dans deux pavillons situés aujourd'hui aux nos 45-47 et 49-51 de la rue du Moulin⁸.

Le 23 août, Nicolas Marteau ne se contente pas de ratifier le bail accordé la veille à Pierre Esberard par Charles de Gonzague. Il signe, toujours devant les mêmes notaires, un contrat avec son associé Pierre Esberard par lequel il abandonne à celui-ci tout le profit attendu de l'exploitation de la Monnaie en échange d'une rémunération de 450 livres tournois par an. En échange de cette rémunération, N. Marteau assurera la maîtrise de la Monnaie, fera graver les piles et trousseaux, les carrés et les poinçons d'effigie, etc. et son service devra être assuré à temps complet sans aucune distraction ailleurs.

POURQUOI LES BRIOT ONT-ILS ÉTÉ ÉVINCÉS AU PROFIT DE MARTEAU ET ESBERARD ?

Apparemment aucun reproche ne pouvait être fait aux Briot, même si Nicolas Briot, pris par ses autres activités à Paris et à Nancy, avait dû déléguer à Nicolas Marteau la gravure de certaines espèces, celle des liards de cuivre notamment. En fait, l'éviction des Briot correspond à l'évolution de la ville nouvelle voulue par Charles de Gonzague.

Dès 1607, il affirme son droit régalien de battre monnaie, attribut essentiel de la souveraineté en même temps que le doit de rendre la justice et celui de lever l'impôt. Le 8 mars 1606, il acquiert la principauté de Château-Porcien (écrit

⁶ Ainsi, le décembre 1611, lorsque Charles de Gonzague informe Louis XIII qu'il compte modifier la légende de ses monnaies, le roi lui répond que cela lui est égal à condition que ses monnaies carolopolitaines ne circulent pas en France. La nouvelle légende apparaîtra en 1613 en la quasi-absence de frappe en 1612 du fait du changement de bail.

⁷ Conformément aux ordonnances fixant le cours des monnaies en principauté d'Arches.

⁸ SARTELET 1997, p. 95.

QUAND UN MARTEAU CHASSE LES BRIOT DE LA MONNAIE D'ARCHES-CHARLEVILLE EN 1612

alors Portien) et la baronnie de Moncornet en Ardenne, avec son imposante forteresse, terres enclavées dans le duché de Rethel. Le 12 août 1611, il achète à sa cousine germaine la princesse de Château-Regnault, Louis-Marguerite de Lorraine-Guise, princesse de Conty, la colline appelée « Motte du Châtelet » située en face de Charleville, de l'autre côté de la Meuse : il en fera son Mont Olympe et y construira une forteresse destinée à la défense de sa ville nouvelle (démantelée par Louis XIII en 1639).

Surtout, il a besoin de ressources pour hâter la construction de celle-ci. À cette fin, il taxe les villes de son duché de Rethel en les obligeant à prendre en charge les frais de construction des logements et autres immeubles. C'est ici que le choix de Pierre Esberard comme associé de Nicolas Marteau prend toute sa signification⁹.

En effet, le même jour où Charles de Gonzague accorde à Pierre Esberard et Nicolas Marteau le bail de la Monnaie, il révoque un bail accordé à Marc Collioux et Charles-Emmanuel Lissaint par lequel il leur avait accordé l'autorisation de créer en principauté d'Arches une entreprise de verrerie, ces derniers n'ayant pas donné satisfaction. Il les remplace purement et simplement par Pierre Esberard, marchand bourgeois de Paris qu'il connaissait.

E. Baudson, de tous les auteurs ayant écrit sur Charleville, fut celui qui évoqua le mieux l'importance que Charles de Gonzague réservait à l'installation d'une entreprise de verrerie dans sa ville nouvelle¹⁰. Citons-le : « Suivant l'exemple de son père à Nevers, une des premières préoccupations du duc fut d'introduire la verrerie dans sa nouvelle capitale. Il connaissait trop bien Venise et le succès de ses célèbres verreries pour négliger une industrie qui pouvait, croyait-il, s'installer sans trop de difficultés à propos de la forêt des Ardennes.

Aussi, à peine venait-il de décider la fondation de Charleville, le 10 juin 1606, avant même qu'il eût décidé de lui donner son nom, qu'il accordait à Paul-Baptiste Padous Barthéoloma Colonne l'autorisation d'établir un four de verrerie dans son village d'Arches... L'échec de ces deux Italiens entraîna leur remplacement par Collioux et Lissaint puis, le 22 août 1612 celui de ces derniers par Pierre Esberard.

Le bail fut accordé à P. Esberard pour une durée de 20 ans, puis renouvelé. Cet entrepreneur devait « faire des verres à la façon de Venise » et il était spécifié qu'il ne s'agissait pas de « verres communs mais de verres fins de bon cristal raffiné et verres à miroirs ». Le but était d'obtenir une production d'articles de luxe à forte valeur ajoutée, activité très intéressante pour Charleville sur le plan économique. Cette verrerie prospérera pendant plusieurs dizaines d'années, Charles de Gonzague ayant obtenu de Louis XIII, le 16 octobre 1612, une

« exemption de tous droits et impositions pour toutes les marchandises manufacturées et fabriquées à Charleville ».



figure 2



figure 3

Comme on le voit, l'entreprise de verrerie, par l'ampleur des profits qui en étaient attendus en vue de financer en partie la construction de la ville nouvelle, était plus importante que la Monnaie. De ce fait, ce n'est pas Nicolas Marteau, second graveur de la Monnaie après Nicolas Briot, qui chassa les Briot, père et fils, de la Monnaie de Charleville mais Pierre Esberard dont Nicolas Marteau était l'associé.

Le talent de Nicolas Marteau était réel et il le prouva de 1619 à 1621 à la Monnaie de l'évêque de Verdun implantée au château de Mangiennes. C'est pourquoi la différence entre les monnaies gravées par Nicolas Briot (fig. 2 et 3) et celles gravées par Nicolas Marteau (fig. 4 et 5) est difficilement perceptible. Jusqu'à présent, elle avait échappé à tous les auteurs, de Poey d'Avant (1862) à de Mey (1985).

Si Esberard conserva le bail de la verrerie de Charleville pendant plus de 30 ans, en revanche la Monnaie fut obligée de fermer début 1615 suite à l'ordonnance de décri des monnaies étrangères en France proclamée par la régente Marie de Médicis au nom de Louis XIII le 5 décembre 1614. Sa réouverture attendra quelque 10 ans.



figure 4

⁹ Outre la taxation, Charles de Gonzague encourage l'implantation d'entreprises.

¹⁰ BAUDSON 1947, pp.27-29 et 31.

QUAND UN MARTEAU CHASSE LES BRIOT DE LA MONNAIE D'ARCHES-CHARLEVILLE EN 1612



figure 5

ANNEXE
TRANSCRIT DU BAIL DU 22 AOÛT 1612
SÉLECTIONNÉ PAR JACQUES VIGOUROUX
(ARCHIVES NATIONALES,
MINUTIER CENTRAL, MC/ET/LXXIII/281)

Par devant Pierre Guillard et Mathieu Bontemps, notaires et gardes notes du roy en son Chastels [*sic*, Chastelet] de Paris, soubzsignés, fut présent en sa personne très hault et très illustre prince monseigneur Charles de Gonzague et de Clèves, duc de Nivernois et de Rethelois, marquis d'Isle, prince de Manthoue et de Château-Portien, souverain d'Arches, conte de Sainte-Manehould, gouverneur et lieutenant général pour le roy en ses pais de Champagne et Brye et collonnel général de la cavallerie légère de France, lequel de son bon gré et bonne volonté a baillé et délaissé et par ces présentes baille et délaissé à tiltre de ferme et pris d'argent du premier jour d'octobre prochainement venant, jusques à six ans après ensuivans finis et accomplis et promet garentir et faire jouir ledit temps durant à Nicolas Marteau, marchand orphèvre et graveur de la Monnoye de mondict seigneur en sadite souveraineté d'Arches, absent honnorable homme Pierre Esberard, marchant et bourgeois de Paris, y demeurant rue Saint-Denis en la maison où est pour enseigne la teste noire, paroisse Saint-Jacques-de-la-Boucherie, à ce présent et acceptant pour ledict Marteau, duquel ledit Esberard le fait et porte fort et promet luy faire ratifier les présentes et à l'entretienement et accomplissement de tout le contenu en icelle le faire obliger, avec luy solidairement, aux renonciations requises et nécessaires, ladite Monnoye d'icelle souveraineté d'Arches.

En laquelle mondict seigneur le duc de Nevers a permis et permect audict Marteau d'y faire fabriquer durant lesdites six années toutes sortes d'espèces d'or et d'argent, billon et cuivre, tant grandes que petites, telles qui se forgent tant ès monnoyes du royaume de France que Pays-Bas et terres circonvoisines aux tiltres et droictz d'alliage à chacune en son espèce et conformément en deniers qui ont cours en ladite souveraineté, ensemble de faire tous gettons, moictié à la marque de mondict seigneur et l'autre moictié de telle aultre qu'avisera ledict Marteau, pièce à plaisir, médailles d'or, d'argent et de cuivre à conduction que ledict Marteau prendra et aura à son proffict tous ses esmolument, droictz et proffictz quelzconques qui proviendront de ladite Monnoye en quelque sorte que ce soit à cause de la fabrication qui y sera

faite de toutes sortes d'espèces d'or et d'argent, billon et cuivre, gettons, médailles, pièces à plaisir, mesmes mondict seigneur permect audict Marteau de faire travailler au mesme tiltre, poix et remèdes que Didier Briot a travaillé ou fait travailler pendant le temps qu'il a esté fermier d'icelle Monnoie, fors et excepté pour la monnoye rouge, pour laquelle, affin d'éviter le grand nombre qui s'en pourroit fabriquer, mondict seigneur a restrainct ledict Marteau de n'y faire travailler qu'une seule presse qui travaillera sans discontinuer à la ladite monnoye rouge pendant ledit temps de six ans, sans pouvoir faire travailler davantage pour quelque occasion que ce soit, à peine de faux, de laquelle monnoye rouge icelluy Marteau n'en pourra distribuer ne faire distribuer aux habitants desdites terres souveraines et autres dudit duché de Rethelois, si lesdits habitants d'icelles terres souveraines <et> dudit duché ne le désirent, et de toute laquelle monnoye rouge ledit Marteau n'en pourra faire, ne faire faire par chacun an que jusques à la concurrence de la somme de troys mil livres seulement et non plus, sans que ledict Marteau soit tenu paier à mondit seigneur pour tout le contenu cy-dessus aucun droit de seigneurie ny autres droictz quelzconques à cause de tous les droictz et proffictz d'icelle Monnoye.

Pour tous lesquels droictz d'icelle monnoye mondit seigneur le duc de Nevers a choisy, composé et accordé avec ledit Esberard esdits noms à la somme de mil livres tournois par chacune desdites six années payables par chacune d'icelles années, à deux termes et paiemens esgaulx, assçavoir cinq cens livres le dernier jour de mars et les autres cinq cens livres le dernier jour de septembre dont les premiers deux termes de paiement escheront les derniers mars et dernier septembre de l'année prochaine mil six cens treize, le tout ès mains de monsieur Midrouet, recepveur général pour mondit seigneur en sadite souveraineté et outre ledict Esberard esdits noms promet paier trois cens livres tournois par chacune desdites six années à mondict seigneur ou audict Midrouet, sondit recepveur général d'Arches qui est en tout pour le prix de ladite ferme, treize cens livres tournois par chacun an et outre lesdictz treize cens livres, ledit Marteau sera tenu paier tous les gaiges des graveurs et essayeurs et autres ouvriers de ladite Monnoye qui y seront establis et du tout en acquitter et garentir monsieur seigneur le duc de Nevers durant lesdits six années, ensemble de tous autres frais, despence qui se feront en conséquence de ladite fabrication d'icelle Monnoye durant lesdites six années, que ledict Marteau sera tenu paier et faire le tout à ses fraiz et despens, lequel Esberard s'est obligé et oblige par ces présentes en son propre et privé nom, luy seul et pour le tout sans division, ne discussion, renonçant aux bénéfices de ladite division, ordre de droit et de discussion au paiement desdictz treize cens livres tournois de ferme par chacun an et à l'entretienement plain et entier, accomplissement de toutes les charges, clauses et conditions cy-dessus déclarez dont du tout icelluy Esberard, fait son propre fait et debte comme principal preneur.

Car ainsy a esté tout ce que dessus accordé entre mondit seigneur le duc de Nevers et ledit Esberard en la présence et par devant lesdits notaires soubzsignés, promectans et obligeans à

QUAND UN MARTEAU CHASSE LES BRIOT DE LA MONNAIE D'ARCHES-CHARLEVILLE EN 1612

chacun endroit, soy ledict Esberard esdictz noms, solidairement et renonceant et de mesme ledit Esberard ausdit bénéfices de division, ordre de droict et discussion. Ce fut fait et passé en l'hostel de mondit seigneur le duc de Nevers assis sur le quay des Augustins, paroisse Saint-André-des-Ars, l'an mil six cens et douze, le mercredy avant midy, vingt-deuxième jour d'aoust, mondict seigneur le duc de Nevers et ledict Esberard ont signé.

Charles Gonz.-Clève. Esberard. Guillard. Bontemps.

BIBLIOGRAPHIE

- BAUDSON 1947 : Émile BAUDSON, Histoire de Charleville, Charleville, 1947
- BLANCHET 1907 : Adrien BLANCHET, *Revue numismatique* 1907
- BLANCHET 1943 : Adrien BLANCHET, *Revue numismatique* 1943
- BRETAGNE 1865 : Alexandre BRETAGNE, Bail de la Monnaie des terres souveraines de Château-Regnault, *Revue numismatique* 1865
- BRETAGNE 1882 : Alexandre BRETAGNE, Baux de la Monnaie de Charleville, *Mélanges de numismatique* III, 1878-1882, pp.206-239.
- CHARLET 2017 : Christian CHARLET, Baux monétaires inédits des principautés d'Arches-Charleville et de Château-Regnault en Ardennes (1610), *Cahiers numismatiques* n°212, juin 2017, pp.41-50 et n°213, septembre 2017, pp.53-57
- CHARLET 2023 : Christian CHARLET, Les grandes dates de l'histoire monétaire et du monnayage de la principauté souveraine d'Arches-Charleville en Ardenne (1564-1659), *Bulletin numismatique*, n°234, octobre 2023, pp.32-44.
- DE MEY 1985 : Jean-René DE MEY, Les monnaies ardennaises (Numismatic Pocket), Bruxelles 1985. Cet ouvrage remplace avantageusement celui de Poey d'Avant 1862.
- GRIMMER 2021 : Claude GRIMMER, Le duc de Nevers, Paris, 2021 (voir pp.174-176, notamment note 6p.37, corriger 181 en 281).
- MANTOUE 1995 : Catalogue de l'exposition internationale présentée en 1995 au Palais du Té à Mantoue, pp.292 et 296-298.
- POEY D'AVANT 1862 : Faustin POEY D'AVANT, *Monnaies féodales de France*, Paris, 1858-1862, tome III 1862.
- SARTELET 1997 : Alain SARTELET, Charleville au temps des Gonzague, Charleville, 1997
- SEDAN 1992 : Les trésors de la principauté de Sedan, Catalogue du 350^e anniversaire du rattachement de la principauté de Sedan à la France, Sedan, 1992 (Monnaies pp.87-114)

Christian CHARLET

N.B.

Quelques erreurs se sont glissées dans mes deux derniers articles publiés dans le dernier *Bulletin Numismatique* n°236 (Lafaurie Prieur III, pp.38-40 et Monaco, pp.50-51) je prie les lecteurs de m'en excuser et trouver les rectifications ci-après :

- page 38, note 3, 2^e ligne : lire stylo au lieu de style
- page 40, 6^e ligne : lire ne surmonta au lieu de surmonta et 5^e paragraphe : lire « Depuis les années 1970 » au lieu de « Depuis des années ».
- page 50, 4^e ligne : lire FDC au lieu de FSC.
- page 51, 4^e paragraphe : lire 1923 au lieu de 1929 et 1642 au lieu de 1942 ; 5^e paragraphe, 8^e ligne, lire « de Rainier I^{er} et Albert II » au lieu de Rainier I^{er} et Albert II »



Vous voulez développer la numismatique moderne française?

Vous voulez partager votre passion avec d'autres collectionneurs?

Vous voulez lutter contre les faux pour collectionneurs?

Vous voulez participer à l'élaboration du FRANC?

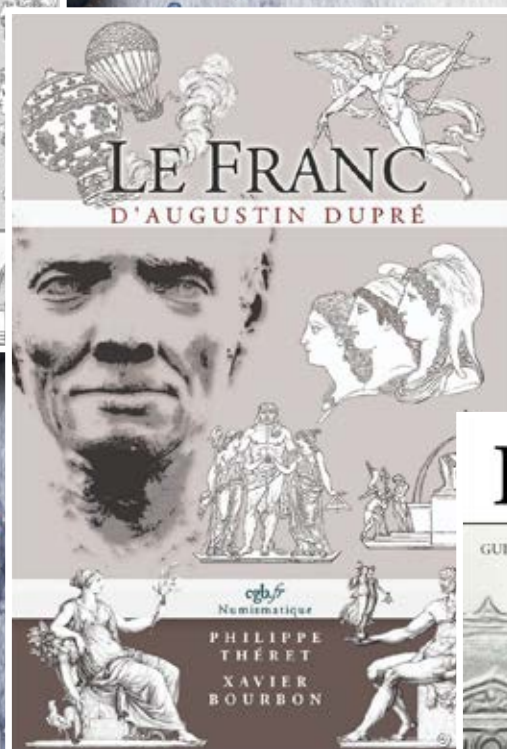
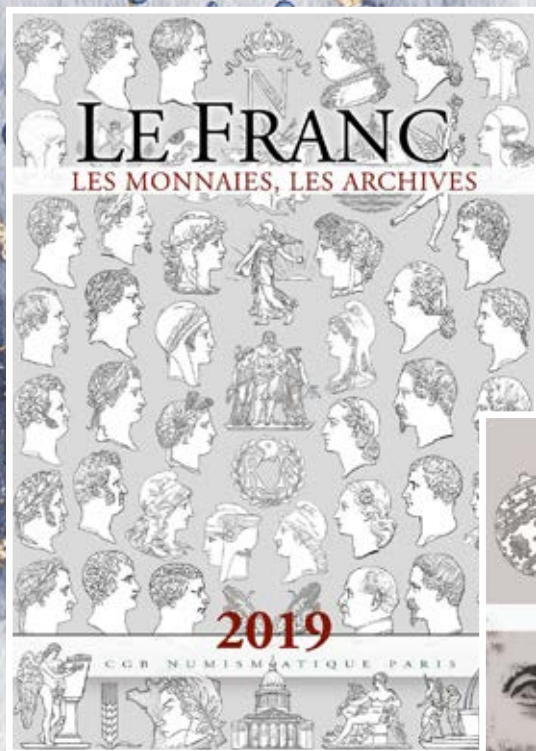
Rejoignez nous à l'association des Amis du Franc

www.amisdufranc.org

Les Amis du Franc c'est :

- Plus de 3500 articles en ligne
- Un forum de discussion
- Le site Dupré
- Une newsletter

RETROUVEZ L'HISTOIRE DU *FRANC*



à la vente
sur **Cgb.fr**

NOUVEAU CLASSEMENT POUR LA PRÉ-SÉRIE DU ½ FRANC SEMEUSE 1964.

Suite à la réforme monétaire du 1^{er} janvier 1960, ont été émises des pièces de 1 et 5 centimes Epi et de 10, 20 et 50 centimes Lagriffoul, pour remplacer les pièces de 1 et 5 anciens francs en aluminium et de 10, 20 et 50 anciens francs Guiraud. La pièce de 50 anciens francs, remplacée par la 50 centimes, étant assez grosse et encombrante, son diamètre a été réduit. Sa similitude de type, de métal et de diamètre avec la pièce de 20 centimes a posé des problèmes d'utilisation par le public. Aussi il a été décidé de remplacer la pièce 50 centimes Lagriffoul par une pièce de 1/2 franc Semeuse.

Selon les archives de la Monnaie, une des 7 solutions proposées en 1964 était de faire une pièce blanche de 21.0 mm (2 mm de plus que la 5 centimes), 21.5 mm ou 22.0 mm (2 mm de moins que la 1 franc). Après étude, il est décidé de faire une pièce de 20.5 mm de diamètre avec un poids de 4.5 g et la tranche striée. Afin de la différencier avec la pièce de 1 franc, le diamètre de 19.5 mm se révèle meilleur, mais il faut alors transformer la pièce de 5 centimes Epi en une pièce plus petite rentrant dans la série de Lagriffoul. Le 5 octobre 1964, il est décidé d'utiliser le diamètre de 19.5 mm avec le poids de 4.5 g. Le 8 juin 1965, le ministre des Finances Valéry Giscard d'Estaing arrête les caractéristiques de la nouvelle pièce de 1/2 franc Semeuse et de la 5 centimes Lagriffoul.

Pour réaliser ce travail d'étude et de mise au point du 1/2 franc, ont été frappées différentes pré-séries (épreuves sans le mot ESSAI) au millésime 1964. Le référencement des exemplaires vu dans les ventes publiques nécessite de faire un petit point afin de clarifier le classement.



½ franc 1964 Grand Module PCGS SP68

Une partie des exemplaires est de grand module, avec la tranche striée. Le diamètre observé est souvent proche de 20,4 mm, avec un minimum de 20,2 mm. Cette monnaie est référencée dans *Le Franc* au numéro F-198 et dans le Gadoury au numéro GEM-91.9.

Un unique exemplaire est référencé au diamètre de 20 mm dans la collection Kolsky, vente Monnaie VI lot 1981. C'est l'exemplaire listé dans le Gadoury au numéro GEM-91.10. Celui-ci semble semer la confusion au niveau de l'identifica-

tion. Les monnaies de grand module ayant parfois un diamètre de 20,2 mm, il semble que ces derniers ont souvent été rapprochés par erreur de cet exemplaire de 20 mm au lieu de celui de 20,4 mm. Il est fort probable que ce soit ce qui est arrivé pour la monnaie de la collection Kolsky.

Dans les documents d'archive, seul le diamètre de 20,5 mm est évoqué, nulle part n'apparaît un diamètre de 20,0 mm. Ce dernier étant douteux, il semble prudent de considérer que tous les exemplaires de grand module sont frappés avec la même virole. Ils sont regroupés sous le numéro PCGS #617027 (20,5 mm). Le numéro PCGS #570950 (20 mm) a été supprimé, les collectionneurs possédant des exemplaires certifiés sont invités à les renvoyer pour vérifier le diamètre.



½ franc 1964 Module Réduit PCGS SP66

Quelques rares exemplaires de 19,5 mm se trouvent avec la tranche limée. Il s'agit de pièces de 20,5 mm qui ont été rectifiées à la Monnaie pour être ramenées à un diamètre inférieur. La tranche paraît lisse et le listel est très fin. C'est le diamètre qui est proposé le 29 juillet pour mieux distinguer la pièce de 1 franc. Ces monnaies se trouvent dans le Gadoury au numéro GEM-91.11. Elles sont certifiées sous le numéro PCGS #699323.



½ franc 1964 19.5mm Sans Différents PCGS SP66

L'autre partie des exemplaires est de petit module, avec la tranche striée. Le diamètre est de 19,5 mm. Le revers ne porte pas les différents et les chiffres de la valeur ½ sont fins. Ces monnaies se trouvent référencées dans le Gadoury au numéro GEM-91.12. Elles sont certifiées sous le numéro PCGS #652309.



1/2 franc 1964 19,5mm Avec Différents PCGS SP66

Toujours au petit module de 19,5 mm, il se trouve des exemplaires dont le revers porte les différents. Il s'agit d'une autre

paire de coin, qui est le type adopté, avec les chiffres de la valeur 1/2 plus gras. Cette monnaie n'est référencée dans aucun livre, bien que plusieurs exemplaires soient déjà passés en vente. Ils sont certifiés sous le numéro PCGS #921698.

Récapitulatif 1/2 Fr 1964

PCGS #617027	Grand module (20,5 mm, tranche striée)
PCGS #699323	Module réduit (19,5 mm, tranche lisse)
PCGS #652309	Petit module, sans différents (19,5 mm, tranche striée)
PCGS #921698	Petit module, avec différents (19,5 mm, tranche striée)

Laurent BONNEAU - PCGS Paris

JETONS DES ETATS DE LANGUEDOC – VARIANTE 1654



Bonjour,
Dans son catalogue des jetons des Etats de Languedoc (Moneta, Wetteren 2007), Georges Depeyrot nous présente deux jetons pour l'année 1654, le n° 12 en argent et le n° 13 en bronze.

Du fait de mon incessante et insatiable recherche de variantes, curiosités, réutilisations, contremarques, refrappes, etc., de jetons des Etats de Bretagne et de Languedoc, j'ai le plaisir de vous présenter aujourd'hui cette variante de l'exemplaire languedocien de 1654 en bronze que j'appellerai n° 13 VAR. L'avvers est le même que celui du n° 13 (on retrouve d'ailleurs le défaut de coin caractéristique derrière la nuque du Roi). Les différences du revers par rapport à celui du n° 13 sont les suivantes : le point avant COMITIA est sur la ligne médiane

de la perle de la couronne et du C et se trouve plus éloigné de cette perle, les palmes sont très différentes, notamment sous l'écu où n'apparaissent que deux baies et pas de feuilles de part et d'autre du noeud de jonction.

C'est d'ailleurs cette variante qui a été vendue par le CGB (un seul jeton vendu pour cette année 1654 apparaissant dans les archives).

Amis jetonophiles, à vos loupes et à bientôt pour une nouvelle variante.

Merci au CGB pour la publication de ce nouvel article.

Jean-Luc BINARD

jean-luc.binard@orange.fr

